Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 10,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE

BUREAU
1005, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2084

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

20ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 12 mars, 1930 — No 1

GRANDE CONVENTION DES COMMISSAIRES CATHOLIQUES À SASKATOON—26 et 27 MARS

L'amendement scolaire

La *Leader* de Bruno, Sask., relève quelques-unes des nombreuses absurdités et injustices des amendements scolaires que nous devons au gouvernement Anderson. D'après le *Leader*, la nouvelle législation signifie:

1o Que 90 Religieuses enseignantes sont jetées hors d'emploi, rien que parce qu'elles portent l'habit modeste de leur Ordre.

2o Que ces Religieuses, qui ont toutes les qualifications requises à la profession enseignante et contre la capacité desquelles le premier ministre n'a pu dire un mot, sont considérées inférieures et inaptes à l'enseignement, rien qu'à cause de leur habit.

3o Que le gouvernement de la Saskatchewan s'est placé dans la situation ridicule d'être le premier, depuis 200 ans, dans l'empire britannique, à réglementer l'habit par force de loi.

4o Que certaines commissions d'école et certains contribuables sont privés de leur autonomie locale par un gouvernement autocratique qui leur dénie le droit de choisir leurs instituteurs.

5o Que même dans les districts où absolument tous les contribuables veulent les Religieuses comme institutrices, et où pas une seule objection n'a été soulevée contre elles, les protestations et désirs des 100 p.c. de la population sont méprisés et ignorés par les autorités de Régina.

6o Qu'un gouvernement à courte vue a jugé nécessaire d'ignorer presque la moitié de la population de la province, soi-disant pour protéger 80 élèves non-catholiques parmi les 2,250 enfants qu'instruisent les Religieuses.

ASSOCIATION des COMMISSAIRES D'ECOLE FRANCO-CANADIENS

Congrès à Saskatoon

LA SEMAINE PROCHAINE

Le Patriote de la semaine prochaine publiera le programme du congrès de Saskatoon ainsi que d'autres renseignements très utiles aux délégués. N'oubliez pas de le lire.

FRAIS DE VOYAGE

Au congrès de Prince-Albert, l'an dernier, une résolution fut adoptée demandant qu'à l'avenir un système de cartel ou pool de frais de voyage fût établi. C'est ce qui se fait généralement pour les congrès de langue anglaise de toutes sortes. Et cela se fera pour notre propre congrès, cette année.

Avec ce système, les frais de voyage seront répartis également entre tous les délégués, quelles que soient les distances à parcourir. Les plus éloignés ne débourseront pas plus que les autres. Il n'y a donc plus aucune excuse pour s'abstenir d'assister à ce congrès, et nous comptons que nos arrondissements se feront un devoir d'être représentés, et bien représentés, par deux ou trois commissaires.

La loi, il est vrai, autorise la commission à payer les dépenses d'un seul délégué, mais rien n'empêche la commission d'en envoyer un plus grand nombre. Cela a été fait dans le passé, et se fera encore cette année. Plusieurs lettres nous arrivent nous avisant de la nomination de deux, et même de trois délégués par arrondissement.

Et les frais? On se débrouille. Bien souvent le délégué paie lui-même une partie de ses dépenses. Et ce n'est pas si mal, car c'est par le sacrifice surtout qu'on s'attache à une oeuvre.

BILLETS DE CHEMIN DE FER

On se rappelle la manière de procéder pour avoir droit aux réductions accordées par les compagnies de chemin de fer: acheter un billet pour l'aller seulement et se faire donner un certificat par l'agent de qui l'on achète ce billet. Le reste se fait dans les salles du congrès.

Pour avoir droit à ces réductions, il faut de plus qu'un certain nombre de délégués se fassent donner ces certificats. Si ce nombre minimum n'est pas atteint, il n'y a pas de réduction. Que les délégués qui demeurent près de Saskatoon veuillent donc bien ne point oublier de se faire donner un certificat comme les autres. C'est dans l'intérêt de tous.

SUCCES

D'après les apparences, notre congrès de Régina semble devoir remporter un plein succès. Tous les jours, de nombreuses lettres nous arrivent de nos commissions scolaires; les unes nous apportent les noms des délégués, les autres la cotisation de $3.00 par membre autorisée par l'article 113 de la loi des écoles. Tout ceci nous aide beaucoup dans le travail de préparation du congrès. C'est autant de moins que nous aurons à faire à Saskatoon. Et les congressistes des années passées savent qu'au congrès lui-même le temps est toujours trop court pour la besogne à faire.

Continuez donc à nous envoyer et votre cotisation et les noms de vos délégués. Nous vous enverrons immédiatement les lettres de créance dont vous avez besoin.

RESOLUTIONS

Les commissions scolaires désireuses de présenter des résolutions au congrès feraient bien de nous les faire parvenir sans tarder, à Vonda. Une résolution a toujours plus de chance d'être discutée à son plein mérite lorsqu'elle est présentée un peu à l'avance.

Chevaliers de Colomb

HUMBOLDT

A une réunion récente du Conseil No 1896 des Chevaliers de Colomb, la résolution suivante fut adoptée:

RESOLVED that this Council deprecates the attacks that have been made upon His Lordship Bishop Prud'homme in the public press and from the public platform and that a copy of this resolution be presented to His Lordship Bishop Prud'homme and to his Lordship the Abbot-Ordinary of Muenster.

* * *

NORTH-BATTLEFORD

His Lordship
Bishop J. H. Prud'homme,
Prince Albert, Sask.

My Lord:

I beg to enclose herewith copy of a Resolution passed at the last meeting of our Council. ... It is hardly necessary for me to add that you can count on 100 per cent support from every member of our Council.

Yours Fraternally,
Wm. MAHER,
Grand Knight.

RESOLUTION

Whereas the North Battleford Council of the Knights of Columbus, No. 2004, in meeting assembled, feel the necessity at this time of renewing our pledge of loyalty and devotion to our first Pastor, His Lordship Bishop Prud'homme, be it therefore resolved:

That we assure His Lordship of our loyalty and devotion and pledge our support to him in his endeavor to preserve the interests of the Catholic Church in this Diocese;

And that a copy of this Resolution be sent to His Lordship.

"Carried Unanimously."

Certified a true copy.
Wm. MAHER,
Grand Knight.

En Saskatchewan

Lettre de M. Armand Lavergne, touchant les événements en Saskatchewan, adressée à L'Action catholique de Québec:

Québec, ce 26 février 1930.

L'Action catholique,
Rue Sainte-Anne,
Québec.

Monsieur le Directeur,

Puis-je attirer votre attention sur les théories émises par *L'Evénement* et *Le Journal* de M. Maher — quand l'affaire Renaud lui en laisse les loisirs, — que le projet de loi de M. Anderson dans la Saskatchewan ne s'applique qu'aux écoles publiques, et ne touche pas les écoles séparées.

Cette doctrine n'est qu'un trompe-l'oeil ou un attrape-nigaud, car en vertu de la loi en Saskatchewan, il n'existe pas d'écoles séparées ou confessionnelles pour le groupe qui constitue la majorité.

Les écoles séparées ne peuvent être créées que pour une minorité. Toutes les autres sont écoles publiques, et tombent sous le coup du projet de loi de M. Anderson.

Or, comme dans toute la Saskatchewan, les catholiques et les Canadiens de langue française sont groupés, il est excessivement rare qu'ils visent à constituer une école séparée. Cela n'arrive pratiquement pas. Ils doivent nécessairement établir une école publique, et c'est là précisément où la loi est tellement, parce qu'ils sont lugés dans la presque totalité de leurs écoles.

Ces écoles sont dirigées en partie par des communautés enseignantes, et c'est là que la loi prohibe l'enseignement et le port du costume religieux.

On dit également que l'on n'a pas l'intention de toucher à l'enseignement du français. Il est bien vrai que la maigre demi-heure, accordée pour l'enseignement du français en vertu de la loi, et qui peut être traité comme langue étrangère, n'est pas encore abolie, mais que dire de la loi qui forcera l'enseignement du catéchisme dans une école exclusivement catholique et française, à n'être donné qu'en langue anglaise.

Espérant que ces quelques explications pourront dissiper le quiproquo sous lequel on cherche en certains quartiers à voiler l'infâmie qui se commet en Saskatchewan, j'ai l'honneur, d'être, M. le Directeur,

Votre obéissant serviteur,
Armand LAVERGNE.

RESSOURCES NATURELLES

La Saskatchewan s'est entendue avec les autorités fédérales

La Saskatchewan s'est entendue avec les autorités fédérales, représentées par le premier ministre du Canada, l'hon. W. L. Mackenzie King, l'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'hon. Charles A. Dunning, ministre des Finances, l'hon. Charles Stewart, ministre de l'Intérieur et l'hon. Lucien Cannon, solliciteur général, sur les conditions du retour à cette province de ses ressources naturelles.

Les représentants de la Saskatchewan paraissent très satisfaits de cette entente, qui met fin à des disputes qui durent depuis vingt années, et qui est sensiblement la même que pour les deux autres provinces des Prairies, le Manitoba et l'Alberta. Toutes les questions importantes sont maintenant réglées.

Cette entente met fin à plusieurs problèmes que le fédéral avait à régler avec les provinces. Les provinces maritimes trouvent leur compte dans les recommandations du rapport Duncan, sur les réclamations de ces provinces; le Manitoba et l'Alberta sont en possession de leurs ressources naturelles et le Parlement, pour rendre cette rétrocession effective, n'a qu'à sanctionner son approbation aux projets de lois devant lui; il y a eu entente entre le fédéral et la Colombie britannique, à propos du retour à cette province de ses terres ferroviaires; l'entente assure à la Saskatchewan la région de la Rivière à la Paix qu'elle réclamait.

Il ne reste plus qu'à préciser, en faveur de la Saskatchewan, l'interprétation exacte à donner au statut donnant naissance à cette province et qui affecte le montant des octrois qu'elle devra recevoir de par son acte constitutionnel. La Cour suprême du Canada sera appelée à rendre ce service, et à cet effet, les gouvernements fédéral et provincial s'entendront sur les questions qui lui seront posées.

Une partie de ces questions lui seront posées incessamment, et une autre partie, cet automne. On ne croit pas cependant que l'entente permette au gouvernement de faire adopter par le parlement, à cette session, les mesures législatives requises pour rendre effectif le retour à la Saskatchewan de ses ressources naturelles. On attendra à la prochaine session.

Il reste encore à régler, entre les provinces et le fédéral le problème des juridictions respectives sur l'énergie électrique provenant de travaux fédéraux, sur les cours d'eau navigables, entrepris pour améliorer la navigation. Ces deux derniers, il y eut, entre Ottawa et les gouvernements du Québec et de l'Ontario, une conférence à ce propos, et dont les conclusions législatives se prévoient dans les jours prochains.

Ainsi toutes les causes de friction sont pratiquement éliminées de la politique fédérale et provinciale, causes qui duraient depuis de nombreuses années.

Divers

William Howard Taft

William Howard Taft, ancien président et ancien juge en chef des Etats-Unis, est mort dans l'après-midi de samedi dernier, 8 mars, à l'âge de 72 ans.

Sur toute l'étendue de la République, les drapeaux sont en berne sur les édifices publics. La dépouille mortelle de l'ancien président a été transportée, hier matin, de la résidence de la famille, avenue Wyoming, Washington, sous la rotonde du Capitol, où elle a été exposée jusqu'à l'heure des funérailles.

Conférence navale

D'après les journaux, des conversations ont lieu entre l'Angleterre et la France, au sujet de la sécurité que l'on pourrait promettre à cette dernière, pour obtenir son désarmement naval.

La rumeur dit que la France est prête à réduire son programme naval de 40 pour cent, si elle, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon signent un pacte de mutuelle protection en cas d'agression. Le rôle des Etats-Unis se limiterait à ne fournir à l'agresseur ni argent, ni matières premières, ni munitions.

Quant aux promesses de secours militaires, en cas d'attaque non provoquée, la France peut-elle oublier celles que lui firent, après la grande guerre, Wilson et Lloyd George? Et, si la France est en guerre, le mercantile américain s'abstiendra-t-il de vendre là où il y aura profit à le faire?

Paroles de Mme Wilson

Nous relevons du discours de Mme Wilson, nouvelle sénatrice, le passage suivant, qui est une forte réponse au Star de Régina et aux fanatiques d'une certaine clique de politiciens de la Saskatchewan:

"J'estime que c'est pour moi un rare privilège que de vous adresser la parole en français. C'est la langue de la province où je suis née et où j'ai grandi. Je garde un souvenir attendri de ma province natale, de la vieille province de Québec, où il fait bon de vivre à raison du grand esprit de tolérance dont elle est animée. La minorité anglaise et protestante de Québec n'a jamais eu l'impression qu'elle était, là-bas, une minorité. Je tiens à rendre ce témoignage à ma province natale et à la offrir en exemple au Canada tout entier."

Vingt ans de labeur

Avec le présent numéro, *Le Patriote*, entre dans sa vingtième année.

Lors même qu'il n'aurait point à son crédit les vingt années de labeur dévoué au service des plus chers intérêts de la religion et de la langue des ancêtres, les douloureux événements qui pèsent si lourdement sur nos écoles catholiques, mériteraient son existence.

Les catholiques franco-canadiens n'apprécieront jamais à sa juste valeur la mission de leur journal dans une province qui est le conglomérat de races étrangères à la nôtre par les traditions, les croyances et la langue.

Sans *Le Patriote*, où seraient nos paroisses, nos écoles, nos associations, notre langue et notre foi? Existeraient-elles? Peut-être! Seraient-elles aussi vigoureuses? Nous en doutons.

Durant vingt ans, il est demeuré sur la brèche, sentinelle vigilante toujours aux écoutes, malgré les orages et les vauditrances morales, malgré les mesquineries de tout genre, difficultés financières, indifférence, apathie, critique et malheureusement quelquefois, hostilité de la part de ceux qu'il défendait si vaillamment.

Durant vingt ans des fours prêtres ont porté le poids de la chaleur et du jour à son service. Les sacrifices consentis, les longues heures de travaux mentales et de fatigues physiques, les dévouements héroïques est un côté glorieux de la vie du *Patriote*, que la foule des lecteurs ignorera toujours, parce qu'il n'est pas imprimé en noir et en blanc dans ses colonnes, semblables en cela à la force mystérieuse qui se cache dans les entrailles de la terre pour faire éclater la graine et produire un arbre vigoureux.

En cet anniversaire, il nous est bien doux de remercier les fondateurs, les actionnaires, les rédacteurs, tout le personnel passé et présent, nos associations, tous les amis sincères, tous ceux qui, de près et de loin, ont travaillé à la survivance du *Patriote*, en dépit des nombreux nuages de prophètes de malheur.

Fort de ses véritables amitiés, conscient de sa mission salutaire, *Le Patriote* continuera d'être avant tout une feuille catholique, indépendante de tout parti politique, amie de la vérité et ennemie de tout ce qu'on cherchera dont l'erreur. Pour lui les principes priment les avantages matériels et autres, dont on pourrait lui offrir la perspective. Avant tout, nous nous attacherons à contribuer de tout notre pouvoir à la conservation de la belle langue, à laquelle les traîtres les plus odieux ont pensé la "même réalité qu'à la langue anglaise." (Extrait d'un des premiers numéros du *Patriote*, 1910.)

Il nous fait plaisir, en cette occasion, de reproduire ci-dessous les communications suivantes, qui expriment une touchante délicatesse et manifestent un encouragement très pratique.

CHEZ-NOUS

Il faut les aider

Chacun sait que nos compatriotes et coreligionnaires de la Saskatchewan traversent actuellement une situation tragique. Un gouvernement sectaire et fanatique veut faire disparaître des écoles publiques de cette province tout costume religieux sous le prétexte de fait que les religieuses sont engagées par les commissaires d'écoles locaux, qui n'agissent que sur la volonté expresse des parents. La grande voix de Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, s'est fait entendre pour protester contre cette campagne odieuse. Nous ne pouvons, dans Québec, nous désintéresser de cette question. Nous devons aider nos frères de là-bas, les mieux connaître.

Il y a un moyen de témoigner notre sympathie de façon pratique et tangible: abonnons-nous au journal des Franco-Canadiens de la Saskatchewan,

LE PATRIOTE DE L'OUEST,

la vaillante sentinelle française combattant sur la brèche depuis 20 ans. Aidons nos compatriotes à maintenir et répandre leur journal. Dans l'élite de la population rurale à laquelle nous nous adressons, il devrait y avoir moyen de trouver au *Patriote de l'Ouest* quelques milliers d'abonnés nouveaux. Quel précieux réconfort ce serait pour les héros de l'ouest! L'abonnement qui est de $2.00 par année devra être adressé comme suit:

Le Patriote de l'Ouest,
Prince-Albert, Sask.

Est-il besoin de dire que cette publicité que nous accordons au *Patriote* est gratuite et spontanée?

DUPUIS-FRERES.

Recette pour le succès d'une partie de cartes

Birch-Lake, Sask.,
le 6 mars 1930.

A M. le Rédacteur
du *Patriote de l'Ouest*,
Prince-Albert, Sask.

Monsieur,

Je vous envoie ci-dessous la recette demandée dans votre journal de cette semaine.

1o Avec beaucoup de bonne entente cordiale;

2o Une petite quantité d'orchi de vin;

3o Des dames dévouées et ... jeunes pâtissières;

4o Des jeunes filles affables et aimables;

5o Des messieurs généreux, le tout arrosé d'une très forte dose de patriotisme, et vous obtiendrez une excellente *Sauce patriote* pouvant accompagner une foule de mets.

M.-L. HANDON.

Lettres

St. Andrew's Church,
Meadow-Lake, Sask.
le 6 mars 1930.

M. J.-N. Jutras, gérant,
Le Patriote de l'Ouest,
Prince Albert, Sask.

Cher Monsieur Jutras,

Pour fêter le vingtième anniversaire du Patriote de l'Ouest, je suis heureux de pouvoir vous adresser le petit chèque ci-joint, en témoignage de mon admiration pour le beau et bon travail accompli par notre vaillant hebdomadaire.

Puisse la divine Providence vous continuer sa protection!

Bien cordialement vôtre en Notre-Seigneur,

Lucien BOUVIER,
ptre, curé.

N. D. L. R. — Le chèque représente une valeur de $20.00. Merci au généreux donateur.

* * *

Le Patriote de l'Ouest,
Prince-Albert, Sask.

Messieurs,

Sous ce pli, $2.00 pour abonnement à votre vaillant journal durant 1930-1931.

D. P. PICOTTE, ptre,
L'Assomption.
4 mars 1930.

N. D. L. R. — M. Picoté eut l'amabilité de joindre à sa lettre un don pour le journal. — Merci.

Une religieuse décorée par le roi d'Angleterre

Montréal, Indes méridionales. — La Rév. Mère Alexsia, religieuse depuis 57 ans, et qui fut l'une des premières jeunes filles des Indes qui entra dans la congrégation indigène du Carmel apostolique, vient d'être honorée d'une médaille d'or par S. M. George V, roi d'Angleterre et empereur des Indes, pour les services éminents qu'elle a rendus à la cause de l'éducation féminine aux Indes.

ATTENTION

La Convention des commissaires d'école Franco-Canadiens et autres groupes scolaires catholiques aura lieu à la date annoncée la semaine dernière, c'est-à-dire, les 26 et 27 mars.

Mais nous attirons la très spéciale attention des intéressés sur un point excessivement important. *Au lieu de se tenir à Régina, cette convention se tiendra à SASKATOON.* Les organisateurs ont dû en venir à cette dernière décision pour des raisons sérieuses auxquelles ils ne pouvaient rien.

N.B.—Pour importantes informations lire avec attention article (dans cette même page). *La direction des Commissaires d'école Franco-Canadiens.*

L'Union Catholique

Les pires cyclones qui ont sévi, depuis deux ans, les séances des hautes-cours présidentielles, nous ont été funestes. Une loi inique et unique dans l'histoire de la province et considérée comme un monument d'intolérance et de bigoterie par les gens sains d'esprit, a vu sans heurt les tenants du ballottage en deuxième lecture à la Chambre. La troisième lecture qui interviendra ne sera qu'une formalité d'usage.

Les arguments historiques et les preuves de raison, le respect des droits naturels et de la Constitution n'impressionnent aucunement les réveurs successifs par la plume du "Franck" et le fanatisme de la "Bonnet Catholic Association."

La troupe des marques, incapables de voir dans les agitations sectaires de la dernière campagne électorale autre chose qu'une épouvantail dressé au fait des gages et des appointés pour décrocher des suffrages aux urnes électorales, et que le gros lors ainsi conversé au fait, sont obligés de gravir les verres de leurs lunettes.

Jamais, en notre province, peut-être dans tout le Canada, on a attaqué si impunément et si violemment la religion du Christ dans ses écoles et ses ministres. Abolir les premiers, éloigner les derniers: voilà l'objectif d'un complot ourdi en des lieux peu recommandables.

A coups d'amendements, — la force prime le droit — on mascarade les quelques taches de liberté, jetées de ci de là à travers le texte de la loi scolaire. Afin de calmer l'éveil des consciences délicates, on chamarre la brochure pour laisser aux quatre coins de la province les mots creux de "tolérance", de "liberté de conscience pour tous", de "politique indépendante d'influence religieuse", du "Président de la non-existence du sectarisme". Cela ressemble au jargon des loges maçonniques.

Tandis qu'aucune autre considération dans les statuts de la province:

Suppression de la langue maternelle comme véhicule de l'instruction religieuse;

Suppression du crucifix;

Suppression des emblèmes religieux;

Suppression du costume religieux dans les écoles publiques en majorité catholique;

Suppression de la liberté de nos couvents et écoles privées qui, très probablement, seront sujets à l'inspection, suivant le bon vouloir de M. le ministre de l'Education;

Suppression de l'autonomie de nos écoles séparées par le projet de loi qui en ouvre les portes à la population flottante non-catholique et non-protestante, avec droit d'y être commissaires de leur choix.

Telle est la situation dans sa réalité.

A bas le Christ, son influence et ses emblèmes dans les écoles publiques.

Pas un catholique, fût-il irlandais, allemand, polonais, français, etc., ne peut en conscience accepter, sans protester, pareille dé-

(Suite à la page 8)

L'âge du "navet"

Il y a un bolchévisme pictural, parce qu'il y a du bolchévisme partout.

Peut-être, en voyant passer, étrangement "peinturlurées", certaines vallées des grands magasins de Nouveautés, vous vous êtes dit: "Que c'est donc laid!"...

Peut-être, en feuilletant les catalogues, en croisant des affiches cubistes où un bonhomme n'a qu'un oeil, et où la poire qui lui sert de tête est tournée en arrière, vous êtes-vous écrié: "Mais où vont-ils chercher cela?"

Peut-être, attiré par la vitrine d'un marchand de tableaux, vous êtes-vous arrêté devant une toile ragoûtante de bleu et de rouge, représentant quelque chose d'indéfini et de "piloné", qui serait entre un "camembert en décomposition"? ... Le tout [illegible] d'or [illegible].

Poqué de curiosité, vous êtes entré. Un monsieur [illegible] les droits [illegible] de [illegible] termes, a laissé tomber:

— C'est 20,000 francs.

Alors, vous êtes parti en pensant: "Il y en a un de nous deux qui est complètement fou! ... Lequel?"

* * *

Eh bien! ni l'un ni l'autre.

Pas vous, puisque vous avez ce jugement.

Pas l'autre, puisqu'il cherchait à vendre, et [illegible].

Le fou, ... c'est celui qui l'achète. Mais, ne vous [illegible] pas, ce sont généralement des ... Américains.

Que se passe-t-il donc?

Il se passe ceci: une organisation étrangère, admirablement servie par la bêtise humaine, a estimé qu'il y avait beaucoup d'argent à gagner en "commercialisant", en "standardisant" l'art.

Ah! la formule est très simple: prix d'achat, minimum. — Prix de vente, maximum.

On ne s'attaquera donc pas aux chefs-d'oeuvre de maîtres universels seulement estimés et ayant fait leurs preuves. Car cette production est totalement limitée, et chère.

Non ... On fabriquera les "navets". C'est bon marché comme achat, illimité comme vente.

Mais, ne dites-vous pas dans votre candeur naïve: "Ces navets, personne n'en voudra! ..."

Pauvre naïf! ... Vous ignorez donc l'incommensurable puissance du [illegible].

Un marchand achète, toute la production d'un [illegible] réclamé de l'[illegible]: "Vous ne travaillerez plus que pour moi!"

* * *

Quand il l'a bien, cette production, entre les mains, et pas pas cher, alors commence la campagne de presse, en France, aux colonies, à l'étranger surtout.

On traite d'abord copieusement de "pompier" tout le passé, ... de "pastiche", comme on dit délicatement en parlant de tous ceux qui ont porté jusqu'aux extrémités du monde le bon renom de notre pays.

Clouet, Poussin, Fragonard, Prud'hon, Boucher, Millet, Courbet, Ingres, Delacroix, Henri Regnault, Puvis de Chavannes, et tant d'autres! Mais cela n'existe plus! Cela n'a jamais existé! ... On a changé tout cela! ... Venez donc voir la fameuse exposition de Plinius Sassenthaler!

Ah! ... Ah! ... là! ... Voyez-moi cette atmosphère ..., cette sincérité ..., cette vision nouvelle des êtres et des choses ...

* * *

Et la musique commence à alter [illegible]. Elle lance de partout ..., des journaux ..., des revues ..., des interviews ..., des galeries diverses, ..., des ventes sensationnelles, où les [illegible] leurs propres œuvres, les font acheter par des compères ..., les [illegible] juste à un prix [illegible], afin que nul n'ignore et que tout le monde sache que tel navet a été payé à tel chiffre, et que ce chiffre est détenu, au moins comme base.

N'oubliez pas que ces messieurs en ont une belle couleur, de navets, en réserve.

Aussi, la fanfare va s'amplifier encore ... Elle va créer une opinion ..., ... Des [illegible] "Les" les Salons.

— Vous n'avez pas vu l'exposition de Plinius Sassenthaler? ...

Et on a l'air d'un extrême imbécile ... Par contre, si on n'est pas allé voir ce Plinius Sassenthaler, qui a retrouvé le visage du temps des Francs-Bourgeois, un visage si chaud! ... si vivant!

La musique durera tant que le stock "navets" ne sera pas épuisé. Ce qui, d'ailleurs, arrive généralement assez vite. Monsieur Gogo étant, à la fois, [illegible] et [illegible].

* * *

Que Monsieur Gogo soit "roulé", cela n'est qu'un tout petit malheur.

Ce qui est plus grave, c'est que nos musées nationaux subissent le même sort.

Comme la place y est limitée, et qu'il est nécessaire que les "navets" y soient représentés pour donner une sécurité à l'acheteur, nos musées, dont le Luxembourg, et même le Louvre, sont peu à peu envahis par le [illegible] "navet".

On monte en [illegible] les [illegible] du [illegible] à des "managers" [illegible] de la conservation d'une officielle [illegible].

Dans les expositions d'art français à l'étranger, c'est bien pis encore, car on n'y place presque plus que le genre.

L'an dernier, au Caire, avec [illegible], l'appui des contribuables, on faisait une grande exposition d'art français. M. Bouillon..., ancien directeur de La Galerie et [illegible], raconte que le roi Fouad [illegible] devant un portrait [illegible] composé de quelques taches de [illegible] et [illegible] de [illegible] et de parallélépipèdes [illegible]: Portrait de femme.

Et M. Bouillon..., [illegible] le roi Fouad, [illegible] qu'il [illegible] devant ce défi au bon sens: "Voilà un portraitiste qui est sur de n'avoir jamais été un [illegible]!" ...

Ah! qu'on est fier d'être Français, quand, à l'étranger, sous le regard [illegible], on voit des excentricités pareilles!

* * *

Un de nos amis, [illegible], dans un des ateliers français, [illegible] les livres, à la fille d'un [illegible] et il lui répétait: "Dessiner! Dessiner! ... Tous les maîtres ont dessiné jusqu'à la fin de leur vie!"

Cette petite fille montra à son père une œuvre dont son [illegible] [illegible], [illegible] et qui représentait des [illegible] de [illegible] travail.

— Peuh! ... C'est [illegible]! ... [illegible] le [illegible] sur un ton dégoûté.

Le lendemain, l'artiste, en un quart d'heure, et n'importe comment, avec des [illegible] de palette, [illegible] une figure par son élève.

— Montrez-la à votre père.

Mais, à la vue de ce [illegible], le visage du père [illegible]!

— Ah! ... Enfin! ... Tu y es! ... Ceci, c'est de la vraie peinture ... de la peinture "décorative" ...

Et voilà!

Puisse cet article de bon sens pour sauvegarder la [illegible] de tous ceux qui en ont [illegible] ...

Qu'ils [illegible], en [illegible] pompiers, aux [illegible] éternels qui ont fait toute la beauté artistique, grecque, latine et française.

Dieu et dieu, seront toujours égales, quand même tous les [illegible] des Plinius Sassenthaler des temps modernes crieraient que cela est vieux.

Plaignez ... pas trop ... les pauvres gogos qui subissent avec un [illegible], qui pourrait tellement être mieux placé, la [illegible] de cette supercherie.

Mais crions, dur comme fer, que, soit au nord, même en ce siècle de [illegible], la logique sans raison.

Alors, comme il y'a un marché aux puces, il y aura, et rendons [illegible], un marché aux navets.

Et l'Apollon du Belvédère, et même la Victoire de Samothrace, bien qu'elle n'ait plus de tête, sont le [illegible] grand nerve.

Pierre L'ERMITE.

L'Union...

(Suite de la première page)

[illegible] L'adhérence de cette [illegible], qui contient le germe des pires calamités pour les mœurs et la prospérité d'un peuple, [illegible] au catholicisme, comme il devrait répugner au protestantisme chrétien.

Sur ce point, c'est par Fénelon "Que ce lui soit [illegible]!" Le droit le plus sacré des parents est en jeu. Il faut agir. "Quand on [illegible], dit le cardinal Pie, il faut défendre, sous peine d'être [illegible] dépouillé. Contraindre la vérité à la tolérance, c'est la forcer au suicide."

Ceux qui pourraient encore hésiter dans la revendication des droits catholiques et seraient enclins à se contenter de quelques lambeaux de liberté, sous prétexte de paix, nous leur répondrons avec le philosophe de Genève parlant du Christ: "Je ne vous porte que nous disons Maître est [illegible] sur le dogme."

Point n'est besoin d'[illegible] longtemps pour établir la nécessité d'une coordination des [illegible] les catholiques de la province.

Les efforts [illegible] sont un [illegible] d'ensemble. La [illegible] [illegible] est [illegible] en matière de [illegible] scolaire, les efforts catholiques doivent le [illegible] être un [illegible] d'ensemble, une solidarité [illegible] dans l'école [illegible].

Nous sommes certains que toutes nos [illegible] se [illegible] représentées. Nos [illegible] d'aide ont trop de foi et de [illegible] pour [illegible] sur ce point.

IMMIGRATION

Un changement

Toronto. — Le Globe publie la dépêche suivante:

"On n'appréciera pas de restrictions à la venue des immigrants anglais payant leur passage, mais le mouvement des [illegible] [illegible] [illegible] que le [illegible] [illegible] à sa plus simple expression par suite du [illegible] qui [illegible] au Canada lors du voyage de [illegible]. M. [illegible], il fut [illegible] que [illegible] des [illegible] d'[illegible] [illegible] au Canada, cette année, pour travailler à la terre; mais la difficulté de placer tout ce monde a fait [illegible] le plan.

"Les [illegible] anglaises et canadiennes se sont [illegible] à ce sujet, et on apprend maintenant que le nombre des [illegible] sera [illegible] en Angleterre n'atteint pas mille. Ces jeunes gens, par contre, sont d'un type supérieur à celui représenté par [illegible] de l'an dernier. Avant de commencer le [illegible] d'[illegible] [illegible] par le gouvernement canadien, ces jeunes furent d'abord choisis par les agents et les médecins de l'immigration canadienne [illegible] en Angleterre.

"Le plan de colonisation par famille avait été reconnu. le Canada ne s'engagera plus à [illegible] que [illegible] du passage des immigrants. Dans les milieux officiels, on [illegible] depuis longtemps à [illegible] au rapport de la commission spéciale de la Chambre, d'après lequel il faudrait mieux attendre pour voir quel sera le succès en définitive du plan des 3,000 familles, avant d'aider de nouveau à payer des frais de passage.

"En même temps que sont diminuées les [illegible] d'Angleterre [illegible] [illegible] les mesures pour réduire le nombre de ceux de l'Europe centrale et méridionale. En 1928, il vint 30,000 immigrants de ces pays. En 1929, les compagnies de transport [illegible] [illegible] de réduire ce nombre à 11,000. Cette année, elles devront descendre à 8,000."



O tolérance

O Tolérance, que d'intolérances on permet en ton nom!

Hebdo, vue des [illegible] blanches, dans la nuit de [illegible] novembre dernier, 75 membres du Ku Klux Klan ont défilé lentement, à la lueur de torches dans les rues d'une petite ville ontarienne.

Réveillant par leur [illegible] [illegible] la population [illegible] des [illegible] adeptes du Klan ont fait allumer des [illegible] à toutes les fenêtres.

Et à la fenêtre de sa demeure, chacun a pu voir ces fous, fanatiques faire brûler une croix gigantesque dans un feu de joie!

Ces manifestations de [illegible] [illegible] ne se passent pas en Russie, mais dans notre pays!

Foyer [illegible] de nationalisme protestant, écrit M. Arthur Seigfried, le Ku Klux Klan est plus qu'une société secrète, il est un état d'esprit. Par ses [illegible] de [illegible], ses secrets, ses cérémonies, il [illegible] [illegible] le catholicisme. Et l'auteur des États-Unis d'aujourd'hui ajoute: "Les mesures que [illegible] par [illegible] le Ku Klux Klan ne sont pas avec la [illegible] ... Le véritable [illegible], [illegible] c'est l'anticatholicisme."

Nous n'avons [illegible] [illegible] que dans notre pays on se soit [illegible] d'[illegible] que [illegible] entre les adeptes du Klan qui font brûler des croix en public.

Est-ce au nom de la tolérance qu'on laisse faire?

L'Action catholique.

Municipalite Rurale de St-Louis No 431

Assemblée du Conseil tenue à [illegible] le samedi 22 février. Tous les membres du Conseil étant présents.

PROPOSÉ par M. J. Bordet que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues, excepté la motion [illegible] et [illegible] de la Banque ... Adopté.

PROPOSÉ par M. J.-M. Bourbeau que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées telles que lues. — Adopté.

PROPOSÉ par M. J. Saint-Arnaud que l'argile [illegible] du quartier [illegible] de 7-44-27 ouest 2ème, soit [illegible] [illegible] pour le district scolaire de Saint-Isidore en 1930. — Adopté.

PROPOSÉ par M. J. Bordet que toutes les [illegible] [illegible] au sujet des affaires de banque de la Municipalité soient [illegible]. — Adopté.

PROPOSÉ par M. J.-M. Bourbeau que les [illegible] de banque de la Municipalité demeurent telles qu'[illegible] pour cette année. — Adopté.

PROPOSÉ par M. J.-M. Bourbeau que les minutes des assemblées du Conseil soient publiées dans le Patriote et dans le Herald de Prince-Albert. Les minutes devant être approuvées par le Préfet avant d'être envoyées pour publication. — Adopté.

PROPOSÉ par M. Frank Rolland que l'application de M. Noël Pelletier pour le transfert du terrain S.-E. 31-42-27-O. 2ème, du district scolaire de Soleil au district scolaire de Saint-Isidore soit approuvée. — Adopté.

PROPOSÉ par M. Chas Helderson que:

ATTENDU qu'il est rapporté que le contrat pour la construction de la grande route no 2, de Domremy au pont Saint-Louis a été cancellé par le département de la voirie et,

ATTENDU que le travail compris dans ce contrat est maintenant presque à moitié complété et que l'abandonner actuellement serait comme résulter une banqueroute [illegible] [illegible] le travail déjà fait, et

ATTENDU que cette grande route est d'un besoin pressant pour rejoindre les routes déjà construites du pont Saint-Louis et du Parc National de Prince-Albert;

NOUS, le Conseil de la Municipalité rurale de Saint-Louis, numéro 431, demandons respectueusement à l'hon. Stewart, ministre de la Voirie, de reconsidérer sa décision et de permettre l'achèvement de ce travail commencé. Que copies de cette résolution soit envoyées au ministre de la Voirie et aux membres de l'Assemblée législative pour les comtés de Humboldt, Kinistino et Prince-Albert. — Adopté à l'unanimité.

PROPOSÉ par M. J. Bordet que le département de la Voirie soit sollicité pour les octrois suivants pour chemins, cette saison qui vient:

Division 1. — $800.00 pour réparer le chemin au nord de la demie S. de la section 13 et au nord des sections 11 et 12-44-26-O. 2ème, et au nord des sections 7, 8, 9, 10, 11 et 12-44-25-O. 2ème. Allouer pour réparer le chemin à l'est des sections 22 et 23-44-25-O. 2ème.

Division 2. — $400.00 pour réparer la route au nord des sections 9, 10, 11 et 12-44-27-O. 2ème; $300.00 pour réparer la route à l'est des sections 17, 20, 29 et 32-44-26-O. 2ème;

Division 3. — $300.00 pour réparer le Chemin de la Rivière, à partir du lot de la rivière no 1, St. Laurent Settlement, au lot de la rivière 65, St. Laurent Settlement;

Division 4. — $300.00 pour réparer le chemin au nord des sections 9 et 10-45-25-O. 2ème;

Division 5. — $400.00 pour réparer la route au nord des sections 31 et 32-44-26-O. 2ème et à l'est de la section 1-45-27-O. 2e.

Division 6. — $400.00 pour réparer le chemin au nord des sections 32 et 33, à l'est du N.-E. de la section 31, et au nord de la demie S. de la section 31-44-27-O. 2e, et au nord de la demie S. de la section 36, à l'est de la demie N. de la section 35 et à l'est de la section 26-44-28-O. 2ème. — Adopté.

PROPOSÉ par M. Chas Helderson que M. D.-S. Beers soit élu inspecteur en chef des mauvaises herbes pour la Municipalité. — Adopté.

PROPOSÉ par M. W.-J. Ferguson que toutes les terres possédées par la Municipalité soient mises en vente selon la manière ordinaire. Cette vente devant avoir lieu à la réunion du conseil du 26 avril. — Adopté.

PROPOSÉ par M. J.-M. Bourbeau que M. W.-J. Ferguson soit autorisé à s'enquérir sur la condition des familles Wm. Pascaloux et Alex. Pilon et de leur porter secours si la chose est nécessaire en faisant rapport de ces cas à la prochaine réunion du Conseil. — Adopté.

PROPOSÉ par M. W.-J. Ferguson que les bills suivants soient acquittés: Richardson Road Machinery, $6.00; Imperial Oil Ltd., $5.34; Louis Sorsdan, $1.10. — Adopté.

PROPOSÉ par M. Fred Riedel que l'assemblée soit ajournée au 29 de mars. — Adopté.

L.-A. BOILEAU,
Secrétaire.

Elle trouve le bon remède

Mme Rosalie Ranin, de New-Britain, Conn., écrit: "A l'âge de 37 ans, je devins sérieusement malade. Je ne pouvais plus respirer, j'avais parfois une sensation d'étouffement et il me fallait m'asseoir dans mon lit pour trouver un peu de sommeil. Je [illegible] de [illegible], douleurs et [illegible] d'une faiblesse extrême. Après avoir essayé toutes sortes de remèdes, j'eus connaissance du Novoro du Docteur Pierre, et les quelques premières doses que je pris me firent tant de bien que je les continuai [illegible] et je n'eus pas de désappointement. J'ai aujourd'hui 58 ans et je me sens en parfaite santé." Ce remède herboux apprécié est un excellent reconstituant. Les effets remarquables qu'il produit sur les organes de digestion et d'élimination le rendent utile pour tout désordre physique. Ce n'est pas un remède de droguerie, il est fourni par les agents locaux nommés par le docteur Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Voix du Pape

L'encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse

(suite)

C) EXTENSION DES DROITS DE L'EGLISE

C'est donc de plein droit que l'Eglise se fait la promotrice des lettres, des sciences et des arts, dans la mesure où tout cela peut être nécessaire ou profitable à l'éducation chrétienne comme à toute oeuvre de salut des âmes, fondant même et entretenant des écoles et des institutions qui lui sont propres, en tout genre de science et à tout degré de culture (8). De plus, l'éducation physique elle-même, comme on l'appelle, ne doit pas être considérée comme étrangère à son magistère maternel, précisément parce qu'elle est un moyen qui peut servir ou nuire à l'éducation chrétienne.

Cette action de l'Eglise en tout genre de culture est un secours immense pour les familles et pour les nations, qui se perdent sans le Christ, comme le remarque justement saint Hilaire: "Qu'y a-t-il de plus périlleux pour le monde que de ne pas recevoir le Christ?" (9). [illegible] cela ne cause aucun inconvénient à l'ordre civil, car l'Eglise, dans sa prudence maternelle, ne s'oppose pas à ce que ses écoles et ses établissements d'éducation destinés aux laïques se conforment, dans chaque nation, aux légitimes dispositions de l'autorité civile, avec laquelle elle est, de toute façon, disposée à s'entendre, afin de pourvoir, d'un commun accord, au règlement des difficultés qui peuvent surgir.

En outre, c'est un droit inaliénable de l'Eglise, et en même temps un devoir dont elle ne peut se dispenser, de veiller sur l'éducation de ses fils, les fidèles, en quelque institution que ce soit, publique ou privée, non seulement pour ce qui regarde l'enseignement religieux qu'on y donne, mais aussi pour toute autre matière ou organisation d'enseignement, dans la mesure où ils ont rapport à la religion et à la moralité (10).

On [illegible] considérer l'exercice de ce droit non pas comme une ingérence illégitime, mais comme un secours précieux de la sollicitude maternelle de l'Eglise, qui met ses fils à l'abri des graves dangers d'un empoisonnement doctrinal et moral. Et cette vigilance même de l'Eglise, qui ne peut être la cause d'aucun véritable inconvénient, ne peut pas davantage ne pas être un secours efficace pour l'ordre et le bien-être des familles et de la société civile, en tenant éloigné de la jeunesse ce poison des âmes qui, à cet âge inexpérimenté et changeant, exerce d'ordinaire plus facilement son emprise et s'étend plus rapidement dans la pratique. C'est que, sans une bonne instruction religieuse et morale, comme nous en avertit dans sa sagesse Léon XIII, "toute culture des esprits sera malsaine; les jeunes gens, n'étant pas habitués au respect de Dieu, ne pourront supporter aucune règle d'honnêteté de vie, et, accoutumés à ne jamais rien refuser à leurs convoitises, ils seront facilement amenés à bouleverser les Etats" (11).

Quant à l'extension de la mission éducatrice de l'Eglise, elle atteint toutes les nations sans exception, selon le commandement du Christ: "Enseignez toutes les nations" (12), et il n'y a pas de puissance terrestre qui puisse légitimement s'y opposer ou l'empêcher. Et, d'abord, elle s'étend à tous les fidèles, dont, comme une mère très tendre, elle prend un soin diligent. C'est pour eux que, dans tous les siècles, elle a créé et fait prospérer une multitude d'écoles et d'institutions dans toutes les branches du savoir. En effet, comme nous l'avons dit dans une récente occasion, "jusque dans le lointain moyen âge, où étaient si nombreux — on a été jusqu'à dire trop nombreux — les monastères, les couvents, les églises, les collégiales, les Chapitres de cathédrales ou autres Chapitres, il y avait près de chacune de ces institutions un foyer scolaire, foyer d'instruction et d'éducation chrétienne. A quoi il faut ajouter toutes les Universités, Universités répandues dans tous les pays, toujours par l'initiative et sous la garde du Saint-Siège et de l'Eglise. Ce spectacle magnifique, qu'aujourd'hui nous voyons mieux, parce qu'il est plus proche de nous, et plus grandiose, comme le comportent les conditions de notre siècle, fut le spectacle de tous les temps; et ceux qui étudient et confrontent entre eux les événements restent émerveillés de ce que l'Eglise a su faire dans cet ordre de choses, émerveillés de la manière dont elle a su correspondre à la mission que Dieu lui avait confiée de former les générations humaines à la vie chrétienne et obtenir tant de fruits et des résultats si magnifiques. Mais, si nous admirons que l'Eglise ait su, en tout temps, rassembler autour d'elle, par centaines, par milliers, par millions, les enfants confiés à sa mission éducatrice, nous ne devons pas être moins frappés, en réfléchissant, de ce qu'elle a su faire non seulement sur le terrain de l'éducation, mais sur celui de l'enseignement proprement dit. Car si tant de trésors de culture, ont pu être conservés, on le doit à la conduite de l'Eglise qui, même dans les temps les plus reculés et les plus barbares, a su projeter une si belle lumière sur le champ des lettres, de la philosophie, de l'art, et particulièrement de l'architecture" (13).

L'Eglise a su et pu accomplir de si grandes choses parce que sa mission éducatrice embrasse même les infidèles, tous les hommes étant appelés à entrer dans le Royaume de Dieu et à obtenir le salut éternel. De même que de nos jours, ses missions répandent par milliers les écoles dans les régions et les pays qui ne sont pas encore chrétiens, des deux rives du Gange au fleuve Jaune et aux grandes îles de l'archipel de l'Océanie, du Continent noir à la Terre de feu et à l'Alaska glacé, ainsi dans tous les temps par ses missionnaires, l'Eglise a formé à la vie chrétienne et à la civilisation les peuples qui aujourd'hui constituent les diverses nations chrétiennes du monde civilisé.

Il est donc évident, de droit et de fait, que la mission éducatrice appartient à l'Eglise d'une manière suréminente et que les esprits libres de préjugés ne peuvent concevoir aucun motif raisonnable d'y contredire ou d'empêcher l'Eglise d'accomplir une oeuvre dont le monde goûte aujourd'hui les fruits bienfaisants.

D) HARMONIE DES DROITS DE L'EGLISE AVEC CEUX DE LA FAMILLE ET DE L'ETAT.

Et cela d'autant plus que cette suréminence de l'Eglise, non seulement n'est pas en opposition, mais au contraire est en parfaite harmonie avec les droits de la famille et de l'Etat et avec ceux de chaque individu en tout ce qui concerne la juste liberté de la science, des méthodes scientifiques et de toute culture profane en général. C'est que, pour donner tout de suite la raison fondamentale de cette harmonie, l'ordre surnaturel auquel appartiennent les droits de l'Eglise, bien loin de détruire ou d'amoindrir l'ordre naturel dont relèvent les autres droits mentionnés, l'élève et le perfectionne, les deux ordres se prêtant ainsi un mutuel appui et se complétant, pour ainsi dire, dans la proportion qui convient à leur nature et à leur dignité respectives, il doit en être ainsi puisque tous deux procèdent de Dieu, qui ne peut se contredire lui-même: "Les oeuvres de Dieu sont parfaites, toutes ses voies sont pleines d'équité" (14).

Cela apparaîtra plus clair encore si l'on considère séparément et de plus près la mission éducatrice de la famille et celle de l'Etat. (A suivre.)

8. Codex Juris Canonici, c. 1375.
9. Commentar. in Matth. c. XVIII.
10. Cod. J. C., cc. 1381, 1382.
11. Ep. enc. Nobilissima Gallorum Gens, 8 Febr. 1884.
12. Matth. XXVIII, 19; Docete omnes gentes.
13. Discours aux élèves du collège de Mondragone, 14 mai 1929.
14. Deut., XXXII, 4: Dei perfecta sunt opera, et omnes viae eius judicia.

(A suivre.)

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ZENON PARK, Sask.

—Nous avons eu, dimanche dernier, le grand plaisir d'être visités par M. S. Rousseau, grand chevalier, Jutras, conférencier et [illegible], du conseil des Chevaliers de Colomb de Prince-Albert.

A l'issue de la messe, M. le curé leur souhaita la bienvenue et ils furent ses hôtes au dîner.

Dans l'après-midi, il y eut grande réunion de l'Ordre. Tous les Chevaliers étaient présents à la grande satisfaction de nos distingués visiteurs.

Mais le vrai fête eut lieu le soir, au grand banquet, présidé par M. Portier. Dames et messieurs, rivalisèrent d'entrain et d'enthousiasme dans des chansons bien soutenues par notre excellent orchestre local et variées par les plus brillants morceaux de son répertoire.

M. le curé et son zélé vicaire étaient présents, ce qui était pour tous une joie et un encouragement.

Les orateurs furent: M. le président Portier, qui les introduisit et leur souhaita une fraternelle bienvenue; MM. Rousseau, Jutras, [illegible], H. Carrière, etc. Discours vibrants de la plus cordiale fraternité.

Entre autres orateurs, M. le curé souligna que le Chevalier de Colomb était l'homme exemplaire, respectueux des lois de l'Eglise, fidèle observateur du jeûne et de l'abstinence, et particulièrement de celle du Vendredi-saint, ce qui fut trouvé tout naturel par l'assemblée.

A 8 heures 30, grande partie de cartes, où toute la paroisse était présente et pétillante d'entrain.

Après la partie, distribution des prix, suite du programme musical et nouveaux discours d'amabilité prononcés par les mêmes orateurs.

La fête se clôtura par une petite veillée intime chez M. Rudon, dont on ne pouvait décliner la gracieuse invitation.

De telles visites ne sauraient être trop souvent renouvelées, et c'est de tout coeur que nous disons à nos aimables visiteurs: Au revoir.

En réponse à un appel fait au prône par M. l'abbé A. Benoit, curé, près de 126 personnes se rencontrèrent, le soir, dans la salle paroissiale, pour assister à une soirée récréative organisée par les directeurs du cercle local de l'A. C. F. C. Il y eut quinze parties de cartes, de jeux, les gagnants et gagnantes des prix étant: Mlle F. Pelletier, Mmes A. Saint-Amand, J. Cousineau, MM. Wm Arbour, Alb. Valois, Gé Morrisette.

Un excellent concert de musique qui avait été préparé par les membres de notre orchestre, qui se surpassèrent pour régaler tout le monde. Cet orchestre est composé de MM. N. Seers et ses garçons, Jos. Bastien et ses enfants et H. Germain, jouant violons, banjo, mandoline et trombone.

Divers objets avaient été donnés pour être tirés et rapportèrent environ $40. Un service à thé fut donné par Mme A. Morrisette qui vendit elle-même les billets et rapporta $31.

Les recettes totales de la soirée furent de $86 et servirent à payer une partie de la contribution de notre paroisse envers les oeuvres de l'A. C. F. C.

Ceux qui prêtèrent leur concours pour l'organisation de la soirée étaient: MM. Joseph-P. Rudon, Bernard Courtois, Albert Marchildon, directeurs du cercle local et A.-P. Labrosse.

Les dames et demoiselles qui vendirent des billets sur les objets étaient: Mmes Marchildon, W. Benoit et Jos. Rudon; Miles F. Pelletier, B. Portier, Lucile Rudon et C. Chalut.

WILLOW BUNCH, Sask.

L'A. C. J. C.

Dimanche le 23 janvier, sur l'invitation de M. le directeur l'abbé J. Perreault, les membres de l'A. C. J. C. se sont rendus à la salle Saint-Jean-Baptiste.

Le but principal de l'assemblée était de discuter s'il y aurait moyen d'organiser un club athlétique, afin que nous puissions, nous, les jeunes, nous occuper et nous distraire durant ces longs mois d'hiver et du printemps. C'est avec un très grand plaisir que nous apprécièrent la démarche de M. le directeur; un comité des jeux fut aussitôt formé. Les officiers choisis furent:

Léon Dupont, Gérard Duperreault, Laurent Moudue.

Il fut aussitôt décidé que plusieurs jeux soient achetés; puis l'on décida d'organiser un concours de bridge. Tous les jeudi soirs, pendant six semaines consécutives, nous devons nous réunir et passer ensemble d'agréables soirées.

Le 27 février, nous eûmes notre première soirée. Tous nos camarades associés se rendirent avec leur amie, lesquels étaient:

Rév. J. Perreault, directeur-aumônier; A. Colleaux, H. Benoist, E. Hensworth, P.-E. Winsloe, Y. Duperreault, G. Bouchamps, J.-E. Lemieux, Gérard Duperreault, Léo Brisson, E. Choquette, H. Soucy, Raymond Boulianne, J. Colleaux, Gaston Duperreault, H. Lavallée, L. Moudue, Rolland Boulianne, N. Roy, H. Winsloe, Y. Kirwek, R. Normandin, R. Hamelin, C. Beauvoüls, L. Duperreault, V. Dupont, G. Brûlé, Ph. Garcan, B. Colleaux, F. Bellefleur.

Nous terminions d'une manière splendide, M. le directeur, pour l'heureuse idée qu'il a eu d'organiser de si belles soirées et le fait même de l'A. C. J. C. à Willow Bunch. Nous remercions aussi Mlles Bernadette Colleaux, [illegible] Choquette, Géraldine [illegible], ainsi que Ph. Garcan et Gérard Duperreault pour leur gracieux concours dans notre programme musical.

M. le directeur nous adressa quelques mots de [illegible] et nous souhaita [illegible] The Chatelard [illegible] national O Canada et, [illegible] "Animaux" tous s'en retournèrent heureux et contents.

L'A. C. J. C.

Si, dimanche dernier, nous avons passé une si agréable soirée, nous le devons aux membres du cercle de l'A. C. J. C., empressons-nous donc de les féliciter et de leur exprimer notre gratitude. Grâce à eux, nous nous sommes très bien amusés, en jouant au bridge et au whist jusqu'à une heure assez avancée. Après les parties de cartes, le programme suivant fut exécuté:

Déclamation, "Le remords de Lau", M. L. Duperreault;

Morceau de piano, Mlle G. Brûlé; Chanson, "Dream Lorraine", M. Gér. Duperreault;

Autre chanson, "Alouette, gentille alouette", M. L. Moudue;

Enfin M. F. Bellefleur nous joua deux morceaux de piano populaires. "Ce joyeux" programme nous était annoncé par M. R. Moudue, président du comité d'amusement du cercle.

Si nous en jugeons par les applaudissements réitérés de l'assistance, ce petit programme fut des plus goûté.

M. Raymond Boulianne, président de l'A. C. J. C., prit ensuite la parole pour remercier, au nom de ses camarades, les nombreuses personnes qui étaient venues encourager leur oeuvre et les honorer de leur présence. Il remercia tout particulièrement la Société St-Jean-Baptiste de tout ce qu'elle a fait en faveur de leur cercle, surtout de bien vouloir mettre leur salle à la disposition des membres et de leur procurer les jeux dont ils ont besoin.

M. le président fit ensuite la distribution des prix: pour le bridge, 1er prix, une bonbonnière, don de M. E. Colleaux, gagnée par Mme Colleaux; 2ème prix, un set de cendres à cigarettes, offert par M. E. Colleaux, gagné par Mlle Y. Duperreault; 1er prix, médaillon à la St-Jean-Baptiste, valeur de $3.00, offert par la Société Saint-Jean-Baptiste, gagnée par M. C. Gratton; 2e prix, une paire de jumelles, don de M. l'abbé J. Perreault, gagnée par M. M. Garcan. Pour le whist, un roman, offert par l'A. C. J. C., gagné par Mlle G. Therrien; un cendrier, don de M. l'abbé Perreault, gagné par M. Ph. Brisson.

M. l'abbé Perreault, directeur du cercle, prit ensuite la parole. M. E. Colleaux, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, nous adressa aussi quelques mots. Il remercia nos jeunes gens de la belle soirée qu'ils nous avaient préparée, et particulièrement M. l'abbé Perreault, pour tout ce qu'il a fait pour fonder ce cercle et lui assurer une longue vie. M. l'abbé ne ménage pas ses peines et ses fatigues dans l'intérêt de cette oeuvre. Il en attend beaucoup de bien, et, certes, il ne doit pas être déçu car, depuis que ce cercle de jeunes gens existe à Willow Bunch, il n'a fait que marcher de progrès en progrès.

M. Colleaux adressa aussi des remerciements à M. le président du cercle, qui fait aussi preuve d'un grand dévouement. Malgré la distance considérable qui le sépare du village, M. Boulianne ne manque pas de se rendre fidèlement aux réunions, même par les temps les plus durs et les plus mauvais chemins. A lui donc notre reconnaissance et nos sincères félicitations.

Puisque le dévouement de chacun et de tous est nécessaire pour assurer le succès d'une si belle oeuvre, efforçons-nous donc de l'aider et de l'encourager par tous les moyens possibles. Disons donc à tous ceux qui ont prêté leur concours dans cette agréable soirée, soit en l'organisant, soit en donnant des prix, soit encore en l'honorant de leur présence, disons à tous un cordial merci.

IVAN.

TABLEAU D'HONNEUR
(Couvent de Willow Bunch)
Notes de février

Grade XI. — Alice Lemieux, 90.
Grade X. — Juliette Champagne, 78; Georgette Bouchamps, 73.
Grade IX. — Alice Benoit, 85; Bernadette Colleaux, 83.
Grade VIII. — Gloria Dupont, 80; Annette Légaré, 78.
Grade VI. — Pauline Lapointe, 84; Antoinette Dupont, 87.
Grade V, Senior. — Jeanne Poirier, 78; Laurienne Moudue, 72.
Grade V, Junior. Estelle Légaré, 77.
Grade IV. — Gabriel Jolys, 89; Estelle Bourreille, 87.
Grade III. — Marie-Jeanne Campagne, 82. Léopold Duperreault, 75.
Grade II. — Bruneau Lapointe, 98, Yvonne Brûlé, 94; Pauline Lebel, 93.

ECOLE DES GARÇONS
Grade VIII. — Gordon Allen, 81; Arnold Lemieux.
Grade VII. — Gérard Brault, 78; André Lasalle, 77.
Grade VI. — Alex. Salais, 87; Gérard Joly, 80.
Grade V. — Claude Simoneau, 85; Henri Légaré, 84.

MARCELIN, Sask.

Le dimanche 2 mars, le club local de l'A. C. F. C. [illegible] tournoi [illegible], une partie de cartes, bridge et whist, suivie de chant, musique et [illegible].

Les prix aux différents jeux ont été gagnés comme suit: la dame, les prix des dames, Mme Nap. Beaulac; prix de consolation, Mme A. P. Bessert; 1er prix des messieurs, M. Aimé Labonté; consolation, M. John Lenkin. Whist, 1er prix des dames, Mlle Alice Côté, consolation, Mlle Madeleine Ouellette. 1er prix des messieurs, Raymond Lanoure, consolation, Hubert Cloutier.

Il est à remarquer que MM. Ernest Côté et Paul Labrosse ont obtenu deux, le whist le même nombre de points que M. Raymond Lanoure, mais le sort a favorisé M. Lanoure en tirage.

Le prix d'entrée a été gagné par M. Raymond Brunelle. L'assistance a été nombreuse.

L'épinette avec ses [illegible] Mlles L. Bessert, Albertine Labrosse et [illegible] Labrosse, ayant pour titre l'aspirant [illegible] a été très bien rendue. Nous aurons dû voir les [illegible] d'une [illegible]. Notre [illegible] marque.

Chant par M. A.-L. Plobout, accompagné par Mlle Brodeur, [illegible] chant par Mme Vinson, accompagnée par Mlle Brodeur.

Duo de piano par Mme J.-E. et Mlle L. Bessert.

Chanson, "La Paysan", par Mme J.-A. Labrosse.

Chanson, "Home Sweet [illegible]", par M. Arthur Roy.

Chanson, "Pal [illegible] [illegible]", par M. Ernest Côté.

Chant, "Pal of my cradle days", "Ange de mon berceau", en français et en anglais, par M. E.-A. Labrosse.

M. Paul Colleaux est revenu de Saskatoon, où il a assisté à une convention de la Oliver Ltd.

M. Hermenegilde Charlebois s'est rendu à l'hôpital Saint-Paul de Saskatoon, lundi dernier pour subir une opération de l'appendicite. Il a été opéré vendredi. Son opération a très bien réussi, paraît-il.

Nous avons maintenant dans notre village les services d'un avocat en la personne de M. A.-E. Plobout, autrefois de Prince-Albert. M. Plobout parle les deux langues et désire s'installer définitivement dans nos parages.

M. E.-A. Labrosse est notre nouvel agent d'instruments agricoles John Deere et Cockshutt. Il tient un assortiment complet dans toutes les lignes.

Vendredi, une grande partie de hockey, entre quatre clubs, Leask, Blaine-Lake, Mont-Hills et Marcelin, pour un prix consistant en une paire de bâts sportifs. Marcelin a défait Leask dans une première partie, par 3 à 0. Blaine-Lake a gagné aux mains de Mont-Hills, par 9 à 3, et finalement Blaine-Lake a remporté la victoire sur Marcelin par 4 à 0. Les différentes parties ont été très disputées, chaque club voulant s'emparer du prix, car c'en valait bien la peine. Une foule nombreuse était dans l'après-midi que le soir. Marcelin et tout le district se fait un devoir d'encourager nos événements sportifs.

Notre commission scolaire sera, paraît-il, représentée à la convention à Regina, le 26 et le 27 courant.

Le successeur de Mgr Pacelli à Berlin

Rome, — S. Exc. Mgr Cesar [illegible] orsigo, archevêque titulaire de [illegible] de Lydie et nonce papal à Budapest depuis 1925, vient d'être nommé nonce à Berlin, en remplacement de Mgr Pacelli, promu cardinal et nommé secrétaire d'Etat papal. Le nouveau nonce à Berlin est âgé de 56 ans. Il ne se [illegible] à la [illegible] avant d'être [illegible] à Budapest. Il est Lucquois depuis [illegible]

Si déchaussé, qu'elle avait honte dans son habit de bain

[illegible]

Petit Bottin du Monde Professionnel

"ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE"

VERITE DE LA PALISSE



Les conversations de Malines

On annonçait, depuis plusieurs mois, la publication en Angleterre par lord Halifax des procès-verbaux des "conversations de Malines." Le volume vient de paraître chez Alban, et il fait l'objet de commentaires dans toute la presse anglaise.

Pour éviter des malentendus sur la portée exacte de ces conversations, dont nous avons entretenu à plusieurs reprises nos lecteurs, l'Osservatore Romano publie le communiqué suivant:

Plusieurs journaux étrangers — parmi lesquels le Daily Telegraph, les Daily News, le Sunday Times et le Times du 3 courant — annoncent la publication de ce que l'on a appelé les "Conversations de Malines" et répètent à ce propos qu'elles ont eu lieu entre représentants de l'Eglise anglicane, d'une part, et de l'Eglise romaine, de l'autre, rapportant par ailleurs quelques-unes des propositions [illegible].

Nous croyons nécessaire de déclarer sans délai que nous ignorons si, du côté anglican, un mandat quelconque a été confié à ceux qui ont participé aux réunions de Malines. Mais il est certain, comme nous l'avons déjà publié le 21 janvier 1928, que l'Eglise romaine n'a jamais donné dans ce but, à quiconque, ni mandat, ni charge, encore moins mission de la représenter officiellement ou même [illegible] officieusement.

Les conversations qui ont eu lieu furent le résultat d'initiatives privées et personnelles, et, au moins pour les participants catholiques, n'eurent absolument aucun autre caractère.

Des lors, quels que soient l'autorité des publications annoncées à ce propos et leur contenu, l'opinion publique n'aura qu'à bien garder [illegible] l'esprit [illegible].

Dimanche, le 15 février, ce communiqué, une agence télégraphique [illegible] "L'Osservatore Romano" déclare que le Saint-Siège ignore totalement les conversations de Malines." [illegible]

[illegible] un volume publié par lord Halifax, un [illegible] du Sunday Times de dimanche [illegible] l'atmosphère amicale des conversations de Malines, par les [illegible].

Tout cela est [illegible] grave illusion à exagérer leur signification. Les théologiens anglicans présents à Malines représentaient seulement une tendance de l'Eglise d'Angleterre que l'on sait si large et compréhensive. Les conversations elles-mêmes n'avaient absolument aucun caractère officiel. Pour le moment, les dissidents restent encore sur des doctrines fondamentales."

La Croix de Paris.

Les funérailles du cardinal Merry del Val

Cité Vaticane. — Les funérailles du cardinal Merry del Val, ancien secrétaire d'Etat du Saint-Siège, se sont déroulées en présence de 35 cardinaux, dont le cardinal Gasparri et le cardinal Pacelli, ses successeurs.

Chacun des cardinaux a solennellement jeté de l'eau bénite sur la tombe avant la messe de Requiem, qui fut chantée par Mgr Zampini, de la maison du Pape. Plusieurs milliers de personnes s'étaient massées devant l'autel. Le cercueil était recouvert de satin blanc; un [illegible] rouge du défunt.

SON TESTAMENT

Le testament du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Vatican, fut ouvert en présence de son frère, le marquis Alfonso Merry del Val, ambassadeur espagnol à Londres, et de plusieurs ecclésiastiques. Le cardinal laisse tous ses biens à la Congrégation de la Propagande [illegible].

Le cardinal a exprimé le désir que ses funérailles soient du caractère le plus humble possible, [illegible] Le Pape a été informé du contenu du testament, et a immédiatement ordonné que le désir du cardinal soit rempli et que ses restes soient [illegible] dans la grotte de Saint-Pierre.

Légat à Carthage

Le rapport d'Europe [illegible] probable que S. E. le cardinal Lepicier sera désigné comme légat du Souverain Pontife au Congrès eucharistique de Carthage.

Le cardinal Pacelli

Son Em. le cardinal Pacelli remplace le cardinal Gasparri au poste de secrétaire d'Etat pontifical.

Cette charge est, après celle du Pape lui-même, la plus importante du gouvernement temporel de l'Eglise. Il a pour mission de défendre et de sauvegarder par toute la terre les droits des catholiques tout en respectant les traditions des peuples, les conditions nationales, les droits et les pouvoirs de chacun.

Une multitude d'affaires de détail que le Souverain Pontife ne peut résoudre à cause de ses occupations, sont de l'office du secrétaire d'Etat.

S. Em. le cardinal Eugène Pacelli est âgé de 54 ans. Il fut ordonné en 1899. Il passa la plus grande partie de sa vie dans la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il s'occupa aussi de la codification du Droit canonique. Le 23 avril 1917, il était élu archevêque de Sardes et sacré par S. S. Benoît XV, le 13 mai suivant, dans la Chapelle sixtine. Nonce à Munich, en Bavière, le 20 avril 1917, et nonce, en Allemagne, le 22 juin 1920.

Il prit une part active à la préparation du Concordat qui fut signé, en mars 1924, entre le Vatican et la Bavière, et à celui qui fut signé, l'an dernier, entre le St-Siège et l'Allemagne.

Il fut élevé au cardinalat, en décembre 1929, et secrétaire d'Etat, en 1930. Le cardinal Gasparri occupait cette charge depuis quinze ans. C'est grâce à son initiative qu'a été le traité du Latran dont on célébrait le premier anniversaire, le 11 février dernier.

Une grillade bien faite rempli l'assiette de la [illegible]. C'est là le véritable bifteck [illegible].

Il faut éviter de battre et de frapper la viande crue du plat du couperet de la [illegible].

Lui et sa femme.

[illegible]

— Ah! bien. Alors, dites-moi quelque chose à dire.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

VONDA, Sask.

— Nous avons eu le plaisir d'avoir la visite de M. Elphège Venne, de Girouxville, Alberta. M. Venne nous a fait une surprise en venant nous visiter, et je dirais une heureuse surprise, car tous ses amis ont été heureux de le revoir. Mme Gagnon, de McLennan, Alberta, fit le voyage en même temps que M. Venne et nous avons été heureux de faire sa connaissance.

— La deuxième soirée, donnée sous les auspices du cercle paroissial de l'A. C. F. C., a eu lieu dimanche, 2 mars, dimanche gras. Nous étions un agréable programme de cinéma. Un film documentaire montrant nos belles forêts canadiennes, [illegible].

— M. Denis nous fit une courte conférence [illegible].

Une partie de cartes, au goûter et des chants complétèrent cette veillée.

— M. Louis Denis, secrétaire de l'Association des commissaires d'école était chez nous [illegible] de l'A. C. F. C., pour la préparation de la Convention condensée, qui aura lieu à Saskatoon, les 26 et 27 mars.

— [illegible] les garder encore quelques jours.

— M. et Mme Paul Blondeau, de Domremy, sont en visite chez les parents de celle-ci, M. Lucien Normand.

On a toujours plaisir à revoir les anciens enfants de la paroisse.

Se rendant à Humboldt S. G. Mgr Prud'homme a eu l'amabilité de s'arrêter et passer 24 heures parmi nous. [illegible]

Décès.

— M. Jos. Grisard vient de perdre son petit Joseph, âgé de trois ans. Aux parents si éprouvés nous offrons nos sympathiques condoléances.

Exercices de carême.

— Les exercices de la sainte quarantaine auront lieu comme d'habitude les mardi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures 30. Le mardi, instruction sur la vie publique de Notre-Seigneur avec chapelet et prière du soir; le vendredi, chemin de la croix et bénédiction du Très Saint Sacrement.

LIBREUX, Sask.

— Le 23 février, les membres du club Dufferin donnaient, à la salle paroissiale, un débat des plus intéressants. Nos orateurs [illegible].

[illegible]

PRUD'HOMME, Sask.

Soirée

— La bonne gaîté française s'est donnée libre cours, le dimanche gras, [illegible] à Prud'homme, dans la salle paroissiale devenue le Royaume du Rire.

[illegible]

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

— Le 23 février, l'élite de la population se réunissait au presbytère pour présenter leurs hommages au curé, à l'occasion de son anniversaire de naissance. [illegible]

Tout le monde s'est donné la main pour faire de notre soirée un vrai succès. [illegible]

[illegible]

M. Morrison, notre sympathique agent de station, Mme Morrison et Mlle Berthe Guimond ont bien voulu nous prêter le concours de leur talent musical.

M. l'abbé Bourbeau et M. Georges Fontaine nous ont réjoui au duo. MM. Jos. Labrecque et [illegible] des chansons à répondre.

[illegible]

Visites. Bébés.

— Lundi dernier, notre vicaire s'est rendu à l'hôpital de Cudworth pour visiter Mme Ernest Painchaud, dont la santé est toujours bien chancelante. Nous formons des voeux pour son rétablissement.

A la grande joie de ses parents et amis, jeudi dernier, M. Gédéon Masson nous est revenu de l'hôpital de Saskatoon. Sa jambe est en très bonne voie de guérison, bien merci, et on peut espérer qu'avant longtemps, il laissera pour toujours ses béquilles.

— M. et Mme Uldéric Masson, ainsi que Mme Dambrosse, de St-Hippolyte, sont parmi nous depuis quelque temps en visite chez leurs nombreux parents. Nous espérons

[illegible]

— M. W.-J. Renard est à faire charger les matériaux pour la construction d'une résidence sur sa ferme, à l'ouest du village.

— M. Alcime Bouvier et son vénérable père, de Meyronne, ont visité leurs parents et amis de Libreux.

— Mlle Laure Holmes, de l'hôpital d'Assiniboia, prend un mois de repos chez sa soeur, Mme Ov. W. Chrétien.

— La série de cartes, sous les auspices des Chevaliers de Colomb, commencera le 8 mars prochain.

— M. X. Itel a été élu président de l'Association libérale de Libreux.

— Le 22 février a été chanté la





N'ATTENDEZ JAMAIS pour voir si un mal de tête va se passer. Pourquoi souffrir lorsqu'il y a toujours des pastilles Aspirin? Les millions d'hommes, et de femmes qui s'en servent ne s'en sont plus, sont une preuve suffisante que l'Aspirin procure un soulagement à ces maux. [illegible] chez tous les pharmaciens. [illegible]

[illegible]

— M. E. Hong [illegible]

Un bébé malade

[illegible]

Recette pour faire du pain

[illegible]

J. T. BYRNE

[illegible]

POLITIQUE FEDERALE

La session d'Ottawa

Exportation des alcools—Tarif sur camions—Divorce—Prêts intérimaires—Unités sanitaires—Motion de non-confiance.

Service spécial au Patriote.

OTTAWA. — On pourrait dire que la semaine qui vient de s'écouler, aux Communes canadiennes, a été celle des anciens combattants de la guerre mondiale. Ces anciens soldats ont toute une armée de généraux, de colonels, de majors et autres anciens officiers, pour prendre leur cause.

Au commencement de la semaine, le docteur Peter McGibbon, de l'Ontario, précipitait un débat qui n'est pas encore terminé, sur cette résolution, qui demande que dans les cas d'invalidité, ce soit à la Commission des Pensions à prouver que cette invalidité ne vient pas du service militaire, et non pas au vétéran à prouver que le service militaire est la cause de son invalidité.

Voici la résolution elle-même:

"Résolu que tout soldat de retour qui a servi sur un théâtre quelconque de la guerre qui demande une pension ou une augmentation de pension et présente des preuves ou des opinions de tout médecin ou chirurgien sérieux du Canada établissant que son incapacité est, directement ou indirectement, attribuable au service militaire, n'aura pas à supporter le poids de la réfutation qui incombera au Bureau de la Commission des pensions, et qu'à moins que les preuves ne soient contredites, une pension devra être accordée audit candidat en conformité des barèmes actuellement en vigueur par le Bureau de la Commission des pensions."

Plus tard, le premier ministre a présenté lui-même une résolution à l'étude de la Chambre, et a fait adopter un projet de loi basé sur elle. Ce projet de loi, qui demande de faire commencer les pensions de vieillesse pour les vétérans à 60 ans au lieu de 70, comme le veut la loi actuelle, et qui contraint que dans le cas des vétérans invalides, cette pension commence même beaucoup plus tôt que cela, a été envoyé devant le comité parlementaire des Pensions, pour étude complémentaire.

EXPORTATION DES ALCOOLS

Tel qu'on s'y attendait depuis longtemps, le gouvernement prendra lui-même l'initiative de faire amender la loi des Exportations, en vue d'entraver l'exportation des alcools canadiens aux Etats-Unis. Le projet de loi du premier ministre n'est pas aussi explicite, et se contente de prohiber l'exportation des alcools canadiens dans les pays où l'importation des alcools n'est pas permise, mais il est facile de comprendre qu'il s'agit ici des Etats-Unis et uniquement de ce pays.

Voici l'amendement proposé par le gouvernement à la Loi des Exportations:

"8. 1. Par dérogation aux dispositions de tout autre statut ou de toute autre loi, ou de tout règlement établi sous leur empire, ou de toute obligation, convention ou autre document s'y rattachant,

A. Nulle boisson enivrante maintenant ou dorénavant gardée en entrepôt, ou autrement sous le contrôle de fonctionnaires du gouvernement du Dominion, sous le régime des dispositions de la Loi de l'accise, de la Loi des douanes ou de tout autre statut du Canada, ne doit être retirée ou transportée, pour fins d'exportation, de tout entrepôt réel de douanes, distillerie, brasserie ou autre immeuble ou lieu dans lequel cette boisson est emmagasinée, lorsque cette boisson est destinée à être livrée dans un pays dans lequel l'importation de cette boisson est prohibée par la loi;

B. Il est illégal d'accorder un congé à un navire ayant à bord des boissons enivrantes destinées à être livrées dans un pays dans lequel l'importation de ces boissons est prohibée par la loi;

2. Dans le présent article, "boisson enivrante" signifie toute boisson prévue dans la définition de "boissons enivrantes" dans la Loi de tempérance du Canada.

3. Le gouverneur en son conseil peut rendre les ordonnances et établir les règlements qu'il juge nécessaires pour mettre en vigueur toute disposition du présent article."

Dans ses explications sur la première lecture de cet amendement, le premier ministre a dit que l'objet de cette modification est d'autoriser les fonctionnaires du Dominion qui sont chargés de surveiller les liqueurs en entrepôt, et d'accorder le congé aux navires en partance, à refuser de livrer ces liqueurs ou d'accorder ce congé lorsque le fait d'accorder cette livraison ou ce congé aurait de nature à faciliter l'introduction de boisson enivrante dans un pays où l'importation de cette boisson est prohibée par la loi.

Il est certain que plusieurs libéraux diffèrent d'opinion avec leur chef sur ce point. Cependant l'opposition qui sera faite au gouvernement lui viendra moins de cette source que des grands distillateurs de l'Ontario et du Québec. Plusieurs signes de cette opposition apparaissent déjà.

TARIF SUR CAMIONS

Au cours de cette semaine, M. E.-B. Coote, M. P., des Fermiers-Unis de l'Alberta, a demandé au gouvernement de considérer les camions-automobiles qui servent, chez les cultivateurs des provinces de l'Ouest, au transport des céréales, des champs aux élévateurs, comme des instruments agricoles, et d'appliquer en conséquence sur les importations, de ces camions le même tarif douanier que sur les instruments agricoles.

M. Coote est libre-échangiste et vient d'une province où les disciples de cette doctrine de commerce international a de nombreux disciples. Dans le débat qui a eu lieu sur sa résolution, on s'est attaché principalement à prouver que le tarif élevé nuit à la protection domestique et hausse considérablement le niveau des prix de la vie. Les conservateurs ne prirent pas des pilules d'une pareille composition chimique, et il y eut tout un débat sur la protection douanière et ses avantages. Au cours de ce débat, M. Coote a même trouvé le moyen de citer une déclaration libre-échangiste faite par M. Arthur Meighen, dans un discours resté célèbre, prononcé en 1910.

Le débat a été cependant remis, sur la demande du ministre des Finances, à plus tard, attendu que le budget est l'occasion classique de considérations de ce genre.

DIVORCE

Il sera beaucoup question de divorce, cette session, au moins aux Communes. D'une part, plusieurs députés demandent au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire, pour éviter des "shows" comme celui de l'an dernier, dirigé par M. J.-S. Woodsworth, de Winnipeg. D'autre part deux projets de lois importants ont déjà subi leur première lecture. Le premier, présenté par M. Henri Bourassa, député indépendant de Labelle, veut tout simplement biffer de la "Loi sur le Mariage et le Divorce, tout ce qui a trait au divorce." L'autre, présenté par M. Woodsworth, demande l'institution de tribunaux en divorce dans la province de l'Ontario. On trouve étrange que ce dernier projet de loi, qui n'intéresse que l'Ontario, soit présenté par un député du Manitoba et appuyé par un député de l'Alberta, M. Adshead, de Calgary.

L'Ontario n'a jamais demandé de tels tribunaux et n'a jamais précisé ses intentions sur ce point.

PRETS INTERMEDIAIRES

Il s'agit ici de prêts en faveur des cultivateurs, qui tiendraient le milieu, dans leur terme de durée, entre les prêts des banques, qui sont à termes courts, et ceux du Crédit agricole, qui sont à longs termes.

Dans une résolution qu'il a fait étudier par la Chambre, mercredi dernier, M. Speakman, de l'Alberta, a demandé d'organiser au Canada, comme cela existe aux Etats-Unis, un système de prêts intermédiaires, et où les biens mobiliers pourraient servir de garanties suffisantes. Il en a montré les avantages qui seront surtout précieux pour les éleveurs de bestiaux.

Le ministre des Finances, M. Dunning, a fait remarquer que le Canada s'était lancé depuis quelques années dans des tentatives de crédit qui n'ont pas encore fait leurs preuves, et qu'il importe de ne pas trop multiplier. Les Etats-Unis font actuellement l'essai d'un système de crédit intermédiaire tel que demandé par M. Speakman, et on pourrait attendre que les marrons soient ainsi tirés du feu, avant de prendre dans le même sens une initiative nouvelle.

Presque tout le groupe des Fermiers-Unis de l'Alberta ont appuyé la proposition de M. Speakman.

UNITES SANITAIRES

M. Spencer, de Battle-River, a demandé l'institution d'unités sanitaires à travers tout le Dominion. Une unité sanitaire peut embrasser un territoire de 2,000 milles, et se compose d'un médecin, d'une infirmière diplômée, d'un inspecteur et d'un laboratoire. Les orateurs ont vanté les résultats obtenus dans la province de Québec par ces unités, et ont été d'avis que si elles existaient dans toutes les provinces, le pays s'en porterait infiniment mieux.

Comme les ministres, principalement M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, ont été d'avis que les unités sanitaires relevaient du domaine provincial, et non du domaine fédéral, la discussion a vite pris fin.

MOTION DE NON-CONFIANCE

Le gouvernement est actuellement en face d'une motion de non confiance, qui a été présentée en marge de la motion d'aller en subsides, par le député Stevens, conservateur de l'Ontario. Il n'y a pas eu encore de débat sur cette motion de non confiance.

La motion de M. Stevens a pour thème notre traité commercial avec la Nouvelle-Zélande, qui nuirait considérablement à l'industrie laitière canadienne. On demande au gouvernement de supprimer ce traité immédiatement, pour le remplacer par un autre, plus conforme aux intérêts des cultivateurs.

Il y aura vote sur cet amendement dans quelques jours.

OUTAOUAIS.

IN MEMORIAM

A la mémoire de Mlle Laurencia Coupal, fille bien-aimée de Bertmillon Coupal, Montmartre, Sask., récemment décédée à l'hôpital des Soeurs Grises de Régina, à l'âge de seize ans.

"Son âme était agréable au Seigneur, c'est pourquoi il s'est hâté de la retirer de ce monde."

Jeune, d'une santé robuste, douée des qualités du coeur et de l'esprit, elle avait foi dans un avenir heureux et prolongé; mais le Grand Maître du temps, ayant compté ses jours, se plut à réaliser ses rêves de bonheur, en la mettant en possession des jouissances éternelles. Pour y parvenir, il fallait payer tribut à l'inexorable mort.

Cette pensée lui inspira d'abord quelque frayeur, mais, secondée par les bénédictions, et les onctions du prêtre de Dieu, elle tourna ses regards vers un passé irréprochable, qui la fortifia et offrit généreusement sa vie à son Créateur.

Satisfait de ce suprême sacrifice, le divin Jardinier cueillit cette fleur à peine épanouie pour en orner le parterre éternel.

Laurencia suivait son cours d'étude à l'école publique; ses maîtresses et ses compagnes confirent dans un concert de louanges et de regrets, celle dont la conduite les a édifiées, pendant son court séjour parmi elles.

Sérieuse et consciencieuse, elle aimait la prière et le travail, et c'est dans ses entretiens avec Jésus qu'elle puisait le courage nécessaire pour accomplir ses devoirs d'élève modèle et de compagne aimable.

Son départ prématuré a laissé à l'école un vide immense, mais, la pensée de son bonheur dans l'au-delà nous console quelque peu.

Et vous, parents chrétiens, qui avez vu avec quelle résignation, votre fille chérie, votre petite Laurencia, s'engager dans la route ardue et bénie, où l'on rencontre Celui pour lequel on a vécu, séchez vos larmes en regardant le ciel; car un ange de votre foyer est là pour vous protéger et prier pour vous.

UNE AMIE, E. Y.

Choses et autres

L'heure radiophonique des catholiques américains

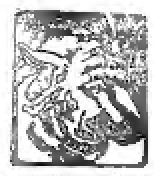
New-York. — S. Em. le cardinal Hayes a inauguré l'heure radiophonique de l'Eglise catholique des Etats-Unis. Dans son allocution, le cardinal-archevêque de New-York a exprimé l'espoir que cette heure serve à faire connaître et à expliquer, avec une charité et une douceur toutes chrétiennes, la religion catholique. Ce ne sera pas, a-t-il dit, une heure d'attaques, de reproches ou d'ostentation.

PIE XI

La presse ne respecte pas la jeunesse

Cité vaticane. — Au cours d'une audience accordée à 200 prédicateurs de carême dans la Salle de la Consistoriale, Sa Sainteté Pie XI a attiré leur attention sur les "deux grandes plaies qui affligent l'humanité moderne." La première, dit-il, c'est la tendance des jeunes gens à ne plus souffrir aucune espèce de surveillance, pas même celle de leurs parents. La seconde, c'est la licence de la presse qui discute absolument tout sans respect pour ses lecteurs, surtout sans respect des jeunes. Sa Sainteté a dit aux prédicateurs qu'il était superflu de leur donner des conseils et leur accorda ensuite sa bénédiction apostolique.

Les prédicateurs ont déjà prêté serment entre les mains du vice-régent de Rome de prêcher selon les dogmes de l'Eglise.



-- PAGE AGRICOLE -



Causerie agricole

Conférence-exposition mondiale du grain

Marché aux animaux de Prince-Albert

Marché aux animaux de Winnipeg

Soulagement presque immédiat

Pilules pour les reins, dit des Pilules Dodd un Albertain

CARNET D'UNE VIEILLE MENAGERE

NOTES SUR L'EXPOSITION DE 1932

PRIX EN ARGENT POUR L'AVOINE

PRIX COMPTANTS POUR LE MAIS

PENSEES

Marché aux grains de Winnipeg

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

LAFLECHE, Sask.

—A une assemblée, tenue dans la salle paroissiale, les contribuables de notre district d'école de la paroisse de Laflèche ont voté une motion de protestation contre l'amendement proposé par le premier ministre Anderson, à la Loi des écoles. Les contribuables demandent à ce que cet amendement soit rejeté, ou tout au moins modifié de façon à respecter la justice, le droit des parents et de la minorité quelle qu'elle soit.

A cette assemblée, plusieurs orateurs locaux ont pris la parole et ont tous été très applaudis.

Nous avons eu dimanche le 2 mars une partie de cartes au profit de l'A. C. F. C. Il y avait une bonne assistance. M. Jean-Louis Morin, vice-président du comité paroissial de l'A. C. F. C., a su très bien faire les choses.

SHELL RIVER, Sask.

La semaine dernière, M. Arthur Tremblay, fils de M. C. Tremblay, unissait sa destinée à Mlle Léonie Durette, fille d'Eloi Durette, tous deux de la paroisse de Shell River.

M. Louis Clairy et Mlle Eugénie Durette agissaient comme témoins.

Ce magnifique mariage fut béni par M. le curé Moreau.

Mme Labonté touchait l'orgue. MM. Labonté, Belisle et Beaurault aidèrent puissamment à l'exécution de jolis cantiques appropriés à la cérémonie.

Les parents et amis assistèrent nombreux au mariage.

Les familles Tremblay et Durette ont déjà établi plusieurs de leurs enfants sur des terres dans la paroisse.

Nos vœux de prospérité et de bonheur accompagnent les nouveaux mariés.

TISDALE, Sask.

—Notre hôpital Sainte-Thérèse vient de compléter son installation de Rayons-X. L'appareil a tous les perfectionnements modernes et répondra à un besoin urgent. L'hôpital est a été rempli tout l'hiver.

—Un nouvel autel de 8 pieds de large par 20 de haut donne un cachet grandiose à notre église. Il a été construit par M. N. Charlier, un de nos paroissiens, et il attend sa décoration.

—Ont été nommés marguilliers MM. E. Couvent et M. Gauthier.

ELDERSLEY.

—L'intérieur de l'église Saint-François d'Eldersley est complètement lambrissé. En quatre ans, cet humble groupe de catholiques pauvres et presque tous des commençants a bâti, peint et meublé son église et sacristie et, particularité assez rare, cette mission n'a pas de dettes.

—M. F. Pelland est allé chercher ses parents qui vont s'installer sur l'ancienne terre Turpey. Son frère Louis qui a acheté un terrain à l'automne va devenir un des nôtres.

—M. H. Schelling a lui aussi acheté une demi-section à un demi-mille à l'est du village et y est installé.

Tous ces nouveaux-venus ont été attirés par la qualité et le bon marché relatif des terres autour d'Eldersley.

MONTMARTRE, SASK

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mlle Laurencia Coupal, fille de Maximilien Coupal. Elle a succombé à l'hôpital des Sœurs Grises de Régina, le 5 mars, après une brève maladie et dans la vigueur de l'âge, à 19 ans et 11 mois. Le corps fut transporté à la maison de son père, le 6 et 7 du dé... cès.

La pénible nouvelle fut un rude coup pour tous, car elle jouissait d'une grande estime auprès de ceux qui la connaissaient. Une foule nombreuse alla rendre les derniers devoirs de l'amitié à la défunte et offrir leurs vives sympathies aux parents en deuil. On remarquait dans l'église de Montmartre, étaient remplies. Le chœur de chant exécuta une magnifique messe en parties et plusieurs cantiques fort touchants.

Au cimetière, M. le curé J.-A. Thériault récita les dernières prières des parents de Sedley; les ... Une grande sympathie se manifeste au moment des adieux.

La défunte laisse son père et sa mère, M. et Mme Maximilien Coupal, cinq sœurs, Mme Dumé Robert, Mlle Alma, Antoinette, Anita et Thérèse, et cinq frères, Arthur, Léo, Laurent, Benilde et Lucien. Les porteurs étaient MM. Roland Coupal, Elphège Labrèche, René Hivon, Amable Coupal, Hercule Hébert et René Lavoie.

Nous offrons nos condoléances à la famille éplorée.

—Mardi dernier, le 4, eut lieu, dans l'église du Sacré-Cœur, le mariage de M. Martial Beaudin avec Mlle Fernande Bastien. M. l'abbé Thériault officiait et bénit l'union conjugale.

—M. l'abbé Lavoie servait de père au marié et M. Charles Bastien à la mariée. Mlle Gertrude Lavoie et M. H. Bastien remplissaient le rôle de fille et de garçon d'honneur. De beaux cantiques furent chantés durant la messe. Les parents se réunirent chez Mme J. Beaudin, pour prendre le déjeuner. Les mariés sont allés faire leur voyage de noces à Régina.

—Le tournoi de curling fut des plus intéressants, cette année, et à cause de nombreux groupes d'amateurs et des parties enthousiastes qui furent jouées. La victoire finale passa du côté de Marcel Ex... et son équipe.

Hier soir se déroula une partie passionnante; il s'agissait de la coupe. M. L.-P. Côté et Joe Perras croisèrent les armes. Après une joute sensationnelle, M. J. Perras pouvait se proclamer vainqueur. Ce n'était plus le cas de dire: "A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire."

—Le 4 au soir, dans la salle municipale, eut lieu la dernière partie de bridge d'une bonne série. Ces intéressantes et récréatives soirées de cartes furent organisées par les Dames de l'Autel, sous l'habile direction de Mme G. Provencher.

Le premier prix de la saison pour dames fut gagné par Mme L.-P. Côté; le second par Mlle J. Ezarant. Pour hommes, le premier prix fut décerné à M. J.-A. Cann, et le second à M. A. Beauchamp.

Sympathiseront pour le prix de consolation Mme M.-G. Billing et M. J.-E. Demers.

Nous apprécions le travail actif des Dames de l'Autel.

—M. Philippe Perras, après un long terme de deux mois à l'hôpital, était de retour, il y a quelques jours. Il eut à subir de graves opérations. M. Perras est en voie de guérison. Nous lui souhaitons prompt rétablissement.

Baptêmes.

—Jos. Thomas Rosaire, fils de M. et Mme Th. Rivard; parrain et marraine, Hospice Beaulieu et Mme Beaulieu.

—Jos. Albéric Emile, fils de M. et Mme Emmanuel Breton; parrain et marraine, M. et Mme A.-Y. Breton.

LAFLECHE, Sask.

TABLEAU D'HONNEUR
du mois de février
COUVENT DE LAFLECHE

Grade XII. — Ch. Zorin, 88; F. Vaicourt, ...

Grade XI. — C. Johnson, 86; E. Bellon, 84; V. Johnston, 81.

Grade X. — P. York, 88; L. Savoy, 88.

Grade IX. — A. Brosseau, 81; A. Gagnon, 80.

Grade VIII. — E. Fournier, 90; Th. Morelle, 86; Th. Bourdy, 81; A. Jérôme, 81.

Grade VI. — G. Palmier, 90; J. Barlingueile, 88; Th. Bourassa, 82; E. Bourassa, 84; N. Maron, 82.

Grade V. — Th. Sorensen, 72.

Grade III. — B. Murray, 90; R. Pilleur, 90; S. Cloutier, 88; Th. Piché, 83.

Grade II. — A. Birard, 97; C. Laganié, 91; L. Bourassa, 90; C. Bourassa, 88; Y. Bourdy, 84; G. Gervais, 82.

Grade I. — N. Nobère, 90; F. Bourke, 88.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topel

— 26 —

Les émigrants souriaient de plus belle, attendant le dernier mot de la farce.

—Eh bien, oui, ce sont les lapins qui ont rongé l'écorce de ces branches!

—Eh b123456 789098 123456 23

—Les lapins? Ah! merci! Et tous de rire aux éclats.

—Bien, rien! continuait Chounuk. Pas plus ici qu'ailleurs les lapins ne grimpent sur les arbres; mais l'hiver passé, nous les avons vus se gambader là-haut et s'y ramasser, grâce aux tas de neige.

Les incrédules ne riaient plus. Chounuk continuait:

—Pensez aussi à vos bœufs! Il leur faut du foin tout l'hiver, car eux ne cherchent pas comme les chevaux de l'Ouest pour trouver leur nourriture sous la neige. Et puis, n'oubliez pas que la Prairie a coutume de s'enflammer chaque année au printemps ou à l'automne. Faites donc de bons coupe-feu aux quatre vents de vos maisons et de vos bâtiments.

—Comment s'y prendre? demandaient les immigrants.

—Le plus simple est de brûler vous-mêmes, mais avec précaution, toute l'herbe sur une large bande de terrain en un grand cercle protecteur; ou bien, vous labourez la Prairie à bonne distance, car le feu saute parfois plus de cinquante mètres par-dessus les coupe-feu, les labours, les lacs et les rivières.

Chounuk Jean leur dit cela et le reste. Hélas! il ne savait pas tout. Deux mois s'étaient à peine écoulés que dix-sept petites tombes s'alignaient côte à côte le long de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces. Chounuk Jean et la contrée entière en pleuraient toutes leurs larmes. En ces temps-là, le docteur Milowski vivait à Willowdale, bon médecin et excellent homme s'il en fut. Il était venu des Etats-Unis en promenade pour visiter l'Ouest, et le climat et les gens lui avaient tant plu qu'il avait décidé de rester. Né d'un père polonais, comme son nom l'indique, et d'une mère anglaise, il avait en outre appris assez de français pour se tirer d'affaire à l'occasion. Comme les savants qui parlent plusieurs langues et ont voyagé tant soit peu à l'étranger, il avait les idées larges et le jugement sain.

Chounuk Jean, après avoir longtemps hésité, osa venir le consulter. Aussitôt qu'il eut exposé les faits, le docteur lui demanda:

—Que boivent-ils, ce monde-là?

—De l'eau, évidemment.

—Quelle eau?

—Mais l'eau qu'ils ont: l'eau des mares; il n'y en a pas d'autre dans la Prairie.

—Toujours la même ignorance et la même incurie! s'écria le médecin. Ils s'abreuvent à la même mare avec leurs bœufs et toutes les bêtes du pays, sans faire bouillir, sans filtrer, n'est-ce pas? Pauvres gens! Retournez chez vous, M. Chounuk. Demain, j'irai vous consulter. Bon passant; nous visiterons vos malades et leur dirons les précautions à prendre.

—Si j'avais su! se lamentait le Hongrois. Si j'avais su! Pourquoi n'y ai-je pas pensé?

Perché sur la jolie voiturette en compagnie du docteur Milowski, Chounuk Jean se déridait. N'est-ce pas charmant et profitable de s'entretenir avec un homme instruit qui ne dédaigne pas les petites gens? La conversation aisément s'engagea incessamment.

—M. le docteur, pourrai-je vous demander quels sont vos honoraires pour visiter les malades dans la Prairie?

—La loi nous autorise à compter un dollar au mille; mais la question c'est de toucher l'honoraire.

—On ne vous paye pas toujours, n'est-ce pas?

—Non, bien loin de là! Il y en a tant qui paraissent si pauvres!

—Alors, que faites-vous?

—Bien. On attend. Plus tard s'ils sont honnêtes, ils viendront solder leur dette.

—Et en attendant, vous voyagez le jour, la nuit, sans savoir si vous serez jamais payé?

—Eh bien oui! Les missionnaires catholiques en font autant, et eux savent qu'ils ne seront jamais payés.

—C'est vrai. Vous appelle-t-on souvent chez les malades, M. le docteur?

—Non, les pauvres ont de la pudeur. Ils nous demandent seulement en cas d'extrême besoin, souvent lorsqu'il est trop tard. Il en est même qui laissent mourir les leurs sans soin médical aucun. Ils ne devraient pas.

—N'y a-t-il pas une loi, ici comme en Hongrie, qui oblige à faire soigner les personnes gravement malades?

—Sans doute; mais la loi, ce sont des mots, et au-dessus de la logique des mots, il y a la logique des faits, des circonstances, qui souvent sont telles que la loi ne peut être appliquée. Prenez des pauvres qui vivent à vingt ou trente milles du village; chaque visite du médecin leur coûte vingt ou trente piastres; ils attendent, attendront, espérant du mieux; puis ils seront navrés d'avoir attendu. Comment voulez-vous punir des pauvres, d'autant plus que nous-mêmes nous devons laisser mourir les malades malgré nos médecines?

Ils s'arrêtèrent à plusieurs habitations nouvellement construites par des colons improvisés. Le docteur admira la propreté qui y régnait. Il donna des remèdes et des conseils.

—Surtout, répétait-il, ne buvez pas l'eau des mares telle quelle! Tâchez de creuser des puits; et même alors, faites bouillir l'eau et laissez-la se refroidir avant de vous en servir, car l'eau pure n'existe pas dans la Prairie. Il y a des millions de microbes mortels dans l'eau que vous buvez. C'est ainsi que vous attrapez le typhus, la scarlatine et d'autres fièvres malignes et de goîtres.

On allait plus loin. La grande conversation reprenait:

—Ils ont l'air d'être des braves gens, affirmait le docteur Milowski.

—Ils le sont presque tous, avouait Chounuk Jean, comme les Anglais et les Français.

—Ah! Que pensez-vous des Anglais et des Français, M. Chounuk? Lesquels préférez-vous?

—Oh! nos amis, les Canadiens, évidemment!

Tiens! Pourquoi?

—Parce qu'ils nous aiment. Ils viennent à nous; ils nous aident, ils sont des nôtres.

—Ah! ... Et les Anglais?

—Les Anglais sont aussi nos amis, mais ce n'est point la même chose. Beaucoup se tiennent à l'écart; ils font bande à part. Il en est parmi eux qui ont le front haut, comme si ciel et terre leur appartenait. Cependant, le Canada n'est pas plus à eux qu'à nous, pas vrai?

—Non, les émigrants anglais ne venaient qu'en Amérique de 100 sujets, tout comme vous. Mais parce que la direction du Dominion est entre les mains anglaises, quelques-uns croient que le Canada est et doit être une seconde Angleterre. Ils ne veulent qu'une langue, la leur; qu'une école, la leur encore, qu'une religion, la leur toujours. Ils reprochent aux Italiens, aux Doukhobors, aux Hongrois, à tous, de ne pas se métamorphoser en Anglais plus vite du jour au lendemain, dès qu'ils abordent au Canada. Ils vont même jusqu'à vouloir imposer leur langue et leur école aux Canadiens qui sont chez eux d'un bout du pays à l'autre depuis plus de trois cents ans. Tous les Anglais ne sont pas fanatiques à ce point, mais le cri des extrémistes semble trouver un écho dans tout cœur anglais. Les Français, au contraire, ont bien soin de ne pas froisser les étrangers qui leur arrivent. Dans la province de Québec, les Français vont même au-devant des désirs des Anglais pour leur donner pleine et entière satisfaction, tandis que dans plusieurs provinces où les Canadiens sont peu nombreux, les Anglais prennent plaisir à tracasser les Français. M. Chounuk, ces extrémistes qui ont sans cesse à la bouche des grands mots tels que loyal, national, unique, ces extrémistes sont presque toujours des individus ignorants qui ne parlent qu'une seule langue, des mécréants qui n'ont de chrétien que le nom, des préteurs en eau trouble, des agitateurs en mal de pouvoir, à des emplois grassement rémunérés.

—Je vous crois, M. le docteur. Mais comment se fait-il que les autres les écoutent? Il y a des extrémistes dans tous les pays, je pense, seulement, on les met à la raison.

—Il en est de même chez les Anglais, tôt ou tard, les extrémistes sont toujours mis à la raison, mais la race anglaise est chauvine et indomptable, elle veut dominer partout et contre tous. C'est pour cela que les Anglais ont peu d'amis, tandis que les Canadiens, par leur tolérance extrême, par leur condescendance aux droits d'autrui, se gagnent l'amitié de tous les peuples.

Chounuk Jean avait appris beaucoup. Lorsque le docteur Milowski le ramena chez lui, il le remercia vivement et le pria de faire appel à son service n'importe quand; la nuit comme le jour, il serait prêt à l'accompagner et à l'aider.

CHAPITRE XXXIV

LA NOCE. — LES PERLES LOIN PILLAK

—M. Labelle, si vous dites oui, nous désirons faire une petite chose pour remercier les Canadiens d'avoir aidé les Hongrois, les Slaves et les autres immigrants qui passent par la Vallée.

—De quoi s'agit-il, M. Chounuk.

—Lorsque le fils Benoît et la fille Paquette se marieront, nous voudrions leur faire des noces, de belles noces comme en Hongrie.

Joe Labelle était ravi. Il jouissait déjà en lui-même de la surprise qui allait être offerte aux Benoît et aux Paquette, l'étrange surprise d'une noce chevaleresque à la manière hongroise.

—Ça va! ça va! répondit-il, mais n'en parlez pas aux Canadiens; il ne faut pas qu'ils le sachent, pas même qu'ils s'en doutent.

—Vous verrez, M. Labelle, ce sera très beau, très gai; et surtout cela nous fera tant plaisir, à nous qui n'avons pu jusqu'ici montrer de la reconnaissance à nos amis pour leurs nombreux bienfaits à notre égard.

Jamais la Vallée Qu'Appelle, qui pourtant en a tant vu, ne vit chose pareille et n'oubliera ce qu'elle vit ce jour-là.

Après la cérémonie du mariage et la sainte messe, défilèrent quatre à quatre devant la chapelle quarante-trois chars à bœufs, quarante-trois chars enguirlandés de verdure, de rubans, de fleurs, que conduisaient chacun leurs mariés par une population qui chantait, chacun dans sa langue, des hymnes tout pétillants d'allégresse. Les cadets qui s'avançaient, les plis de la ceinture, indiquent les couleurs du chemin. Derrière eux, faisant suite, paraissaient aux amis, les Canadiens et la Robe-Noire.

Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, fais resplendir ton soleil sur le cortège d'amour! Collines, tressaillez! Et vous, bocages verdoyants, agitez vos fleurs, agitez tous vos rameaux! C'est la paix et l'amour, c'est la santé et douce amitié dont la jeunesse triomphante s'élance en pas lent des attelages rustiques! Chantez, chantez des bois! Sifflez, merles de Hongrie! Vous tous, oiseaux de la Vallée et des monts, prêtez vos voix au concert champêtre de l'innocence en marche.

La musique magyare, au timbre sauvage, vibre, éclate et se marie là-bas où les jolies échos parlent vers les cités.

Mon Dieu! se disait les parents Benoît qui étaient restés à la ferme, quel est donc ce tumulte? Est-ce possible que les autres nous fassent cela?

Bientôt la cohorte paraît, guidée par Chounuk Jean, qui la fait se déployer en un cercle solide autour de la cour, le long des bâtiments, et lorsque le char nuptial s'arrête, escorté de la jeune étudiante et de la Robe-Noire, une acclamation générale s'élève de tous les cœurs. Puis, pendant que l'harmonie couple embrasse les parents, les Hongrois chantent:

"Gloire, gloire au bon Dieu!
"Nous l'avons amenée,
"La belle mariée,
"La reine de ce lieu!
"Chantons, chantons, chantons!
"Trésor, étoile et fleur,
"Elle est notre adorée,
"La belle mariée!
"Chantons en son honneur!
"Chantons, chantons, chantons!
"Amis, parents, époux,
"Pétons la bienvenue,
"La belle mariée!
"Chantons, chantons, chantons!

Père et mère Benoît n'en croyaient ni leurs oreilles ni leurs yeux.

—Hein? dit le vieux à sa vieille; ne font-ils pas voir pour de venir Victoria à notre fille?

—Oui, mais c'est pas tout! prétendit la vieille; il faut leur donner à manger à toutes ces gens-là!

Chounuk Jean a deviné l'inquiétude. Il accourt.

—Soyez bien tranquilles! dit-il; nous avons apporté des provisions. Vous allez voir!

Il fit un signe, et aussitôt de tout les voitures sortirent des paquets, des boîtes, des paniers, sans parler des casseroles qui tenaient bien le ... le rhum tout ... national des Hongrois.

Bon, bon, bon! Que seront bonnes personnes? s'écria le ... Benoît.

(A suivre)

Prince-Albert

— Un télégramme nous apprend la mort de la Rde Sr Marie Thomas, ancienne supérieure générale de la communauté des RR. SS. de la Charité de l'Immaculée Conception, de Saint-Jean, N.-B.

C'est sous son supériorat que se fondèrent les premières maisons de cette communauté dans l'Ouest.

— La Rde Sr Marie Priscille, de la communauté de la Présentation, et enseignant à l'école [illegible] de Prince-Albert, recommande aux prières de nos lecteurs l'âme de sa sœur, Mme Wilfrid [illegible], décédée à [illegible], Mass., dimanche dernier, 8 courant.

SASKATOON, Sask.

La soirée du 4 mars dernier a rappelé [illegible] [illegible]

[illegible]

Mme Louis [illegible] a été réélue présidente des Dames de Ste-Anne. [illegible]

Cotton démissionne

Montréal. — Devant le [illegible] des protestations, Me Cotton de la trésorerie de Québec [illegible]

Construction d'embranchements du C.N.R. dans l'Ouest

M. [illegible], vice-président en charge des lignes de l'Ouest du Pacifique Canadien, a récemment déclaré, à son retour d'un voyage à Montréal [illegible]

[illegible]

Majorité de 33

Paris. — Le second cabinet Tardieu a remporté une majorité de 33 lors de la lecture de la déclaration ministérielle. Le vote a été de 316 à 283.

DELEGATION FRANÇAISE

La délégation française se compose comme suit: Tardieu, Briand, Affaires étrangères; [illegible], Marine; [illegible], colonies, l'ambassadeur Fleuriau et le [illegible] de Kergarsec.

Les recettes du Pacifique Canadien

Les recettes brutes de la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien pendant le mois de janvier 1930, se sont élevées à [illegible]

Le second cabinet Tardieu

Paris. — Le second cabinet Tardieu a été [illegible]

Inondations en France

Toulouse, France. — La région de Toulouse est actuellement éprouvée par une inondation comme elle n'en a pas connu au cours des cinquante dernières années. On croit que plusieurs centaines de personnes ont déjà perdu la vie. [illegible]

Quatre millions pour les sinistrés de la Garonne

Paris. — La Chambre des députés a voté aujourd'hui à l'unanimité un crédit de 100,000,000 de francs pour venir au secours des victimes des inondations du bassin de la Garonne. [illegible]

La modestie du champion Emile Saint-Godard

Winnipeg, Man. — Emile Saint-Godard, jeune champion musher du Pas, vainqueur du récent derby de chiens de Québec et d'Ottawa, [illegible]

... je ne les gagne pas, ce sont mes chiens qui les gagnent."

Bill du blé sanctionné

Regina. — Le lieutenant gouverneur de la Saskatchewan a sanctionné le bill de la halle de blé, mettant les banques à l'abri des pertes.

Arrestation de 600 communistes

Environ six cents communistes ont été arrêtés aux Etats-Unis, au Canada et en Europe, au cours de manifestations des sans-travail. [illegible]

... personnes transportées aux hôpitaux et 30 conduites en prison. Boston, 8 personnes arrêtées. Milwaukee, 47 émeutiers arrêtés. New Bedford, Mass., 2 hommes et 3 femmes arrêtés. Seattle, 12 personnes arrêtées.

Le Graf Zeppelin viendra en Amérique

Madrid, Espagne. — Des dépêches privées parvenues ici disaient que le docteur Hugo Eckener avait l'intention de se rendre en Amérique à bord du Graf Zeppelin d'ici quinze jours. Les dépêches disaient que le zeppelin volerait à Rio de Janeiro et de là vers l'Amérique du Nord pour retourner ensuite en Europe. Elles ajoutaient que le dirigeable prendrait à bord 12 passagers à Séville, premier arrêt du voyage.

L'ultimatum de Gandhi

Ahmedabad, Inde. — Mahatma Gandhi a envoyé son ultimatum. [illegible]

Mort du supérieur général des Eudistes

Le R. P. Albert Lucas, supérieur général des Eudistes, vient de mourir.

[illegible]

Béatification de Mgr de Mazenod

Dans la cause de béatification de Mgr de Mazenod, un nouveau pas en avant a été fait, qui permet ... pu attendre longtemps. Les procès diocésains de béatification étant achevés, doivent attendre normalement dix ans de dépôt sous scellés dans les archives romaines, avant que l'examen en soit introduit et que le procès soit ouvert en Cour de Rome.

Le R. P. [illegible] a obtenu la dispense de cette loi du Droit canonique et dans le procès de Mgr de Mazenod est ouvert officiellement en Cour de Rome.

Avec tous ses enfants, tous ses protégés et tous leurs amis, suivant à cœur de continuer à bien prier afin que sans tarder, s'il le veut bien, Dieu glorifie son serviteur en face de toute l'Eglise.